Service énergie-climat
BP 103 – 07 305 Tournon-sur-Rhône CEDEX

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) ARCHE AGGLO

PLAN D'ACTIONS

8 rue de Saint Domingue
44 300 NANTES
Tél : 09 84 16 27 84
courriel : contact@atmoterra.com

73, cours Albert Thomas
69 447 LYON CEDEX 03
Tél : 04 37 44 15 80
courriel : hl.gal@axenne.fr

87, avenue du Maréchal de Saxe
69003 LYON
Tél : 04 72 44 67 25
courriel :

Sommaire

1 Diversité et changements climatiques 5

1.1 PRESERVER LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE..... 5
1.1.1 Communiquer sur la diversité et la qualité des productions agricoles locales 5
1.1.2 Soutenir l'installation en agriculteur biologique par une aide bonifiée et un accompagnement 6
1.1.3 Accompagner les agriculteurs au changement de pratiques 7

1.2 VALORISER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE 9
1.2.1 Maintenir et préserver la biodiversité 9
1.2.2 Sensibiliser les jeunes et le grand public à la préservation des richesses naturelles 10

1.3 IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA PRESERVATION ET LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU 12
1.3.1 Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau 12
1.3.2 Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides 13

1.4 AMELIORER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 15
1.4.1 Accompagner le repérage des îlots de chaleur, et la réalisation d'aménagements pour les transformer en îlots de fraicheur 15
1.4.2 Sensibiliser les élus et services techniques à l'urbanisme durable 16
1.4.3 Réalisation d'une étude sur les changements climatiques en agriculture 17

2 Améliorer le quotidien des habitants.....19

2.1 AMENAGER LE TERRITOIRE ET CREER DES OFFRES DE MOBILITES ALTERNATIVES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE A LA VOITURE 19
2.1.1 Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) 19
2.1.2 Poursuivre la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités durables 21

2.2 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS DE BOUCLES ALIMENTAIRES VERTUEUSES 23
2.2.1 Structurer la filière circuits courts et accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective 23
2.2.2 Education et sensibilisation à l'alimentation « du champ à l'assiette » 24
2.2.3 EMERGENCE D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL 25

2.3 SOUTENIR LES CITOYENS DANS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEURS LOGEMENTS 28
2.3.1 Elaborer le dispositif d'accompagnement financier des ménages complémentaires au Dispositif opérationnel de l'habitat 28
2.3.2 Mettre en place un guichet unique pour les aides à l'habitat et l'accompagnement à la rénovation 30

2.4 REDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR POUR LIMITER LES IMPACTS NEGATIFS SUR LA SANTE 32
2.4.1 Proposer aux habitants une aide financière pour le remplacement des poêles et inserts bois par des équipements très performants FV7* 32
2.4.2 Poursuivre le plan de lutte contre la prolifération des ambroisies 33

2.4.3 Sensibiliser la population à la problématique du radon 35

3 Développement plus équilibré et durable du territoire 37

3.1 CREER DES LIEUX DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE DANS LES CENTRES-BOURGS DU TERRITOIRE 37

3.1.1 Mailler le territoire en espaces tiers-lieu / coworking 37

3.1.2 Soutenir les commerces de centre-ville à travers le programme FISAC 38

3.1.3 Mettre en valeur les commerces et réduire les consommations d'énergie liées à l'éclairage 40

3.2 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE TRANSITION ECOLOGIQUE 41

3.2.1 Accompagner les acteurs touristiques à la transition écologique 41

3.2.2 Accompagner les entreprises à la transition écologique 43

3.2.3 Initier des actions d'écologie industrielle territoriale / Repérer et favoriser les synergies entre les entreprises 44

3.3 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE A TRAVERS LA GESTION DES DECHETS 45

3.3.1 Développer l'accompagnement au tri et le recyclage 45

3.3.2 Développer le compostage individuel et collectif 46

3.3.3 Structurer une filière de gestion et valorisation des végétaux 48

3.3.4 Réduire et gérer les déchets dans les évènements culturels et sportifs 49

3.3.5 Valoriser les initiatives de réemploi 51

4 Développer les énergies positives du territoire 52

4.1 MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET TERRITORIAL ET PARTAGE DE TRANSITION ENERGETIQUE 52

4.1.1 Créer et/ou animer des lieux d'échange avec le grand public autour du projet de transition écologique du territoire 52

4.1.2 Piloter la mise en œuvre du PCAET et associer les acteurs locaux à sa gouvernance 54

4.1.3 Contribuer à l'émergence et accompagner le développement d'un projet citoyen d'énergie renouvelable 56

4.1.4 Sensibiliser et former l'ensemble de la population aux enjeux énergie-climat, y compris les scolaires 57

4.2 CADRER ET ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT AMBITIEUX ET EQUILIBRE DES ENR TERRITORIALES 59

4.2.1 Définir une feuille de route et/ou une charte pour le développement des énergies renouvelables 59

4.2.2 Inciter les agriculteurs à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures 60

4.2.3 Instaurer une obligation de production ENR sur les bâtiments industriels / sur les nouvelles zones d'activités 63

4.3 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE GAZ RENOUVELABLE 65

4.3.1 Aider à l'émergence de projets de méthanisation 65

4.3.2 Accompagner la structuration de la filière bois 67

5 Etre une collectivité exemplaire pour montrer son ambition dans la transition écologique 69

5.1 AFFIRMER L'AMBITION POLITIQUE "TEPOS" DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE 69
5.1.1 Elaborer un parcours de validation environnementale des projets et politiques publiques de la collectivité 69
5.1.2 Favoriser l'appropriation des enjeux énergie-climat auprès des élus locaux 70

5.2 EQUILIBRER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DU PATRIMOINE BATI 71
5.2.1 Réaliser un plan de solarisation des toitures publiques 71
5.2.2 Assurer un suivi des consommations énergétiques internes 73
5.2.3 Elaborer un programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation des bâtiments intercommunaux 74
5.2.4 Accompagner l'ensemble des communes dans leurs projets de réduction des consommations énergétiques 75

5.3 REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES DE LA COLLECTIVITE 77
5.3.1 Mettre en place un plan de MOBILITE EMPLOYEUR 77
5.3.2 Mettre en place un programme d'actions interne pour réduire les consommations d'énergie et les déchets 79
5.3.3 Augmenter la part d'énergie renouvelable dans la consommation interne 80

1 DIVERSITE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.1 PRESERVER LA QUALITE ET LA DIVERSITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE

1.1.1 COMMUNIQUER SUR LA DIVERSITE ET LA QUALITE DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">1. 1 Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">Arche Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Agriculteurs</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Agriculture, communication</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Chambres d'agriculture, Agribio, CIVAM</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Renforcer la communication autour de la diversité et la qualité des productions du territoire</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Une enquête à destination des agriculteurs de l'agglomération a été réalisée au printemps 2019 sur le développement des circuits courts. Un catalogue des producteurs en vente directe et circuits courts sera édité et diffusé courant 2020</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1 - diffuser le catalogue des producteurs en circuits courts (points de vente, lieux d'accueil du public, écoles, centres de loisirs, évènementiels, etc.)
2 - rencontrer les communes et petits marchés de producteurs qui s'auto-gèrent sur le territoire
3 - étudier leurs besoins (communication, accueil de nouveaux producteurs…)
4 – mettre en place de nouveaux outils de communication et promotion sur les marchés locaux (faire le lien avec les démarches de qualité et les modes de gestion durables et agro-écologiques des productions agricoles)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="3">Mise en oeuvre</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
• Outils de communication : budget catalogue producteur = 6000 €</td><td colspan="2">Chargée de mission agriculture. pas de moyens humains supplémentaires dans les services concernés par rapport à l'existant</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Programme LEADER / catalogue producteur</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Synthèse des besoins des marchés de producteurs réalisée
❑ Nombre de nouveaux outils / actions de communication réalisés</td><td>Cibles</td><td>1
3</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Nombre de producteurs sur les marchés
❑ Nombre de marchés sur le territoire</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
</table>

Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : 0 / Réduction GES : 0 / Qualité de l'air : 0 Energies Renouvelables : 0 / Adaptation : 0 / Stockage carbone : 0
Co-bénéfices	- Confortation des exploitations existantes

1.1.2 SOUTENIR L'INSTALLATION EN AGRICULTEUR BIOLOGIQUE PAR UNE AIDE BONIFIEE ET UN ACCOMPAGNEMENT

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques		
Objectif stratégique	1. 1 Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire		
Pilote	Arche Agglo	**Cibles**	Agriculteurs
Services impliqués	Agriculture	**Partenaires**	Chambres d'agriculture, Agribio
Objectif de l'action	✓ Aider de nouveaux agriculteurs à s'installer ✓ Inciter les installations en agriculture bio		
Articulation avec les politiques territoriales	Le Comité Local à l'Installation sur les 20 communes ardéchoises est un outil d'accompagnement à l'installation-transmission agricole : repérage des cédants, accompagnement des porteurs de projets, etc. Règlement d'aide directe à l'installation agricole par ARCHE Agglo depuis septembre 2019 : 2000 €/installation + bonification 500 € en AB + 500 € en zone « défavorisée ».		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1 – Maintien d'un dispositif d'accompagnement local pour favoriser la transmission des exploitations agricoles et l'accès au foncier pour les porteurs de projet, en favorisant les changements de pratiques lors de la transmission 2 – Déploiement de l'aide à l'installation sur le territoire avec un bonus pour les agriculteurs en agriculture biologique ou en conversion. 3 – Accompagnement des agriculteurs par un suivi post-installation. Remarque : Liens avec le Point Accueil Installation, le Point Accueil Transmission et l'accompagnement à l'installation par les conseillers d'entreprise (CA07)		
Planning	2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Mise en œuvre sur toute la durée du PCAET		
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** €€ • Fonctionnement :	**Moyens humains nouveaux**	Chargée de mission agriculture. Pas de moyens humains supplémentaires par rapport à l'existant

	Aide à l'installation : 15 000 €/an (env. 5 installation/an) CLI : 6 000 €/an		
Pistes de financement	C2T2A du département de l'Ardèche pour l'accompagnement à la conversion bio (financement temps ingénierie Agribioardèche)		
Indicateurs de suivi	❑ Budget consacrés aux aides ❑ Nombre de dossiers gérés	Cibles	15 000 € par an
Indicateurs de résultat	❑ Nombre de nouvelles installations agricoles	Cibles	5 installations (dont 2 en bio) par an
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : 0 Réduction GES : 0 Qualité de l'air : + Amélioration sensible sur les NH3 si passage en BIO Energies Renouvelables : 0 Adaptation : + Stockage carbone : 0		
Co-bénéfices	- Installation de nouveaux agriculteurs - Diversification des productions du territoire		

1.1.3 ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS AU CHANGEMENT DE PRATIQUES

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques		
Objectif stratégique	1. 1 Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire		
Pilote	Arche Agglo	**Cibles**	Agriculteurs
Services impliqués	Agriculture	**Partenaires**	Chambres d'agriculture, Agribio
Objectif de l'action	✓ Améliorer les pratiques agricoles actuelles (réduire les pollutions, favoriser l'infiltration de l'eau, améliorer le stockage de carbone…) ✓ Réduire les consommations d'eau pour améliorer la résilience des exploitations		
Articulation avec les politiques territoriales	Des actions d'accompagnement et de formation existent déjà pour les différentes filières agricoles, il s'agit de les amplifier, en lien avec les partenaires du territoire.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1 – Poursuivre les actions d'accompagnement : Innov'Action, labellisation HVE, formations aux pratiques alternatives (non-labour, enherbement, réduction de la consommation d'intrants, préservation de la biodiversité …)		

<table>
<tr><td></td><td>2 – Accompagner les agriculteurs à la conversion bio via des formations et un accompagnement individuel : Rencontres Infos Bio, informations sur les aspects techniques, règlementaires et financiers de la conversion bio
3 – Sensibiliser les agriculteurs à des pratiques plus sobres en eau, à travers des techniques agro écologiques et des formations, mettre en place des expérimentations techniques (par ex mulsh sur maïs pour diminuer l'irrigation)
4 – Renforcer la communication autour de ces actions et valoriser les bonnes pratiques

* Modification de l'alimentation (un fourrage grossier, plus de légumineuses, une herbe plus jeune, permettent de réduire de 10% les émissions de NH3. Des compléments synthétiques (Mootral ou 3-NOP) permettent une baisse de -30% mais ils sont encore chers).</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025
Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>Budget annuel estimé
€
• Prestation de formation
Moyens humains nouveaux
Organismes agricoles</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>C2T2A (Département 07)</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Nombre d'actions d'accompagnement mises en place
Cibles</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Nombre de certification HVE
❑ Nombre de certification bio
Cibles</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td>Réduction conso. énergie | Réduction GES | Qualité de l'air
+ | + | +
Réduction de 460 tonnes CO2 (avec 15% des exploitations qui modifient l'alimentation des animaux)
NH3 : réduction de 8 tonnes (avec 15% des exploitations qui modifient leur pratique sur l'épandage)
Energies Renouvelables | Adaptation | Stockage carbone
0 | +++ | +</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td>-</td></tr>
</table>

1.2 VALORISER LES RICHESSES NATURELLES DU TERRITOIRE

1.2.1 MAINTENIR ET PRESERVER LA BIODIVERSITE

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="4">1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="4">1. 2 Valoriser les richesses naturelles du territoire</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Citoyens, agriculteurs</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>ENS, agriculture, énergie</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Conservatoire botanique, chambres d'agriculture, SCoT Grand Rovaltain, LPO, CEN</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="4">✓ Etudier l'impact des services écosystémiques (qualité des sols, stockage de carbone), et préserver les zones à forte biodiversité</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="4">Préservation et valorisation des espaces naturels sensibles, réalisation de diagnostics biodiversité dans les ENS
Utilisation de l'observatoire sur la santé des sols (ROVALTERRA) du territoire du SCoT</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="4">1. Poursuivre les diagnostics biodiversité sur les exploitations agricoles, identifier des pistes d'actions pour favoriser la biodiversité sur les exploitations (création de haies, enherbement, fauchage tardif…)
2. Préserver les zones à enjeux : vieilles forêts, pelouses sèches, zones humides, maintenir et restaurer les continuités écologiques (TVB)
3. Participer aux travaux de l'observatoire ROVALTERRA, réaliser des études sur la qualité des sols, en lien avec les changements de pratiques agricoles, et le changement climatique
4. Mener des actions de sensibilisation sur la préservation de la nature en ville (LPO)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
• Fonctionnement : réalisation de diagnostics, études</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="4">CAN / ENS, Département,
CVB Grand Rovaltain, Région/Feder, Programmation PAC 2021 (Feader/Etat), Agence de l'eau</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="2">❑ Nombre de diagnostics biodiversité réalisés
❑ Nombre de plans de gestion pastoraux
❑ Nombre de participants locaux à l'OAB
❑ Nombre d'actions d'accompagnement spécifiques
❑ Nombre de contrats agro-environnementaux (MAE, PSE…)</td><td>Cibles</td><td>10 diags
1</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="2">❑ Longueurs de haies / IAE créées et/ou entretenues</td><td>Cibles</td><td>20 km</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de</td><td colspan="4">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
</table>

l'action (issues de l'EES)	
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : 0 / Réduction GES : 0 / Qualité de l'air : 0 Energies Renouvelables : 0 / Adaptation : ++ / Stockage carbone : ++
Co-bénéfices	-

1.2.2 SENSIBILISER LES JEUNES ET LE GRAND PUBLIC A LA PRESERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques		
Objectif stratégique	1. 2 Valoriser les richesses naturelles du territoire		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Scolaires, grand public
Services impliqués	ENS, communication	**Partenaires**	LPO, conservatoires botaniques
Objectif de l'action	✓ Faire connaître les richesses naturelles du territoire, et sensibiliser à la préservation des espaces		
Articulation avec les politiques territoriales	Pour sensibiliser à la richesse des espaces naturels sensibles, des outils pédagogiques existent déjà (expositions, sentiers découvertes…). Il s'agit de renforcer ces actions		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Réaliser des campagnes pédagogiques pour expliquer la notion de biodiversité et espace naturel sensible, et découvrir différents espaces (forêts, milieux aquatiques, rupestres, milieux ouverts) 2. Sensibiliser le grand public à travers des visites, sentiers d'interprétation, ateliers de découverte des espèces végétales et animales		
Planning	2020 / 2021 / 2022 / 2023 / 2024 / 2025 Mise en œuvre tout au long du PCAET		
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** : €€ • Fonctionnement : interventions pédagogiques	**Moyens humains nouveaux**	Chargée de mission ENS (poste existant)
Pistes de financement			
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'élèves touchés par l'action ❑ Nombre de participants aux actions de communication / sensibilisation du grand public	Cibles	120 classes 600 participants

<table>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">Pas d'indicateur d'impact</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2"> 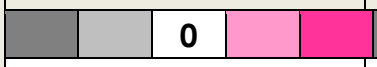 </td><td colspan="2"> 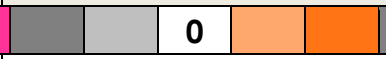 </td><td> 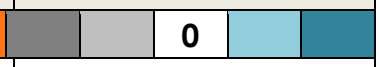 </td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2"> 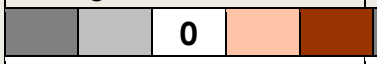 </td><td colspan="2"> 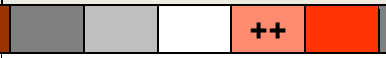 </td><td> 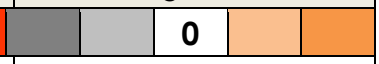 </td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="5">-</td></tr>
</table>

1.3 IMPLIQUER TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE DANS LA PRESERVATION ET LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

1.3.1 SENSIBILISER A LA REDUCTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="4">1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="4">1.3 Impliquer tous les acteurs du territoire dans la préservation et le partage de la ressource en eau</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Particuliers, collectivités, scolaires, entreprises</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Rivières, communication, AEP</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Agence de l'eau</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="4">✓ Réduire les consommations d'eau potable par des actions de sensibilisation et dispositifs hydro-économes (mousseurs, cuves de récupération…)</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="4">Ces actions s'inscrivent dans les plans d'actions des PGRE et contrats de rivières. Elles sont également intégrées dans le Contrat de Transition Ecologique Ardèche Nord</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="4">1. Créer et diffuser des outils de sensibilisation aux économies d'eau (dépliants, guides pratiques sur les éco-gestes…)
2. Equiper les particuliers et les collectivités en dispositifs hydro-économes (mousseurs, douchettes, cuve de récupération d'eau de pluie…), en proposant des équipements subventionnés dans le cadre d'un marché groupé
3. Former les gestionnaires d'espaces verts à la réduction des consommations d'eau : absence d'arrosage, choix d'espèces végétales adaptées (en lien avec les actions Zéro Phyto dans les espaces verts)
4. Sensibiliser les scolaires à la vie aquatique et à la préservation de l'eau, par des interventions en classe et visites de terrain</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé
€€€
• Investissement : achats de matériels hydro économes
• Fonctionnement : animations pédagogiques</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux
Chargés de mission service rivières (postes existants)</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Agence de l'eau, Département 07</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de kits hydro économes vendus
❑ Nombre d'agents techniques formés
❑ Nombre d'élèves sensibilisés</td><td>Cibles</td><td>40 agents
450 classes</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Quantité d'eau économisée</td><td>Cibles</td><td>10 000 m3</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
</table>

l'action (issues de l'EES)	
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie: + / Réduction GES: 0 / Qualité de l'air: 0 Energies Renouvelables: 0 / Adaptation: +++ / Stockage carbone: 0
Co-bénéfices	-

1.3.2 ELABORER UN PLAN DE GESTION STRATEGIQUE DES ZONES HUMIDES

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques					
Objectif stratégique	1.3 Impliquer tous les acteurs du territoire dans la préservation et le partage de la ressource en eau					
Pilote	ARCHE Agglo		**Cibles**	Agriculteurs, communes, propriétaires fonciers		
Services impliqués	Service Rivières, ENS		**Partenaires**	Agence de l'Eau, départements 07 et 26, chambres d'agriculture		
Objectif de l'action	✓ Protéger et restaurer les zones humides du territoire pour maintenir leurs différentes fonctions (captage de CO^2 notamment)					
Articulation avec les politiques territoriales	Action intégrée dans le contrat de rivière					
Descriptif et étapes de mise en œuvre	- Recueil des données existantes et exploitation du travail de hiérarchisation réalisé par le CVB (contrat vert et bleu) - Déclinaison de ce diagnostic à l'échelle de chaque zone humide avec création d'un atlas qui les recense toutes - Définition des actions à mettre en place pour chaque zone humide (restauration, changement de pratiques agricoles, mesures de protection) - Planification des actions sur 6 ans					
Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Elaboration	Mise en œuvre du Plan de gestion stratégique				
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** €€€ • Investissement : 35 000 euros en 2020			**Moyens humains nouveaux** Chargé de mission service rivières (poste existant)		
Pistes de financement	Agence de l'Eau, Département de l'Ardèche, Département de la Drôme					
Indicateurs de suivi	❑ Adoption du plan de gestion stratégique des ZH ❑ Surface de zone humides restaurées			Cibles	1	

<table>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Surface en convention avec agriculteurs pour pratique compatible avec la présence de ZH
❑ Surface acquise par les communes ou Arche Agglo
❑ Nombre de PLU ayant été modifié avec meilleure prise en considération de ZH</td><td>Cibles</td><td>A définir lors de l'état des lieux</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="3">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Eviter toute dégradation sur les zones humides déjà fonctionnelles du territoire
❖ (E) Inscrire les zones humides dans les documents d'urbanisme pour favoriser leur protection / sanctuarisation
❖ (R) Développer les corridors écologiques entre les zones humides (TVB)
❖ (R) Intégrer les zones humides dans la gestion des eaux et les risques naturels : inondation / sécheresse</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="3"><table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td>+++</td><td>++</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="3">-</td></tr>
</table>

1.4 AMELIORER LA RESILIENCE DU TERRITOIRE FACE AUX RISQUES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1.4.1 ACCOMPAGNER LE REPERAGE DES ILOTS DE CHALEUR, ET LA REALISATION D'AMENAGEMENTS POUR LES TRANSFORMER EN ILOTS DE FRAICHEUR

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">1.4. Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo, communes</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Communes, ERP (EPHAD, écoles…), entreprises</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Urbanisme, rivières, énergie</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">CAUE, SCoT</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Adapter le territoire au changement climatique en luttant contre les îlots de chaleur</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Fiche outil « Prendre en compte le climat et le confort climatique dans l'aménagement » du carnet du SCOT.
Cette action est en lien avec les problématiques biodiversité et gestion de l'eau (favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols, végétalisation des espaces)</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1. Travailler avec les communes pour repérer les lieux problématiques du point de vue du confort d'été, réaliser une étude de repérage
2. Accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements pour créer des îlots de fraîcheur, en prenant en compte les problématiques de gestion de l'eau et de biodiversité (par exemple AAP Agence de l'eau « coin de verdure et pluie » pour dés-imperméabiliser les cours d'école)
3. Intégrer des prescriptions environnementales et paysagères dans les PLU (maintien des haies, espaces verts et zones humides, favoriser les sols perméables, gestion des eaux pluviales à la parcelle)
4. Prendre en compte le confort d'été dans les projets de construction et de rénovation dans les projets à maîtrise d'œuvre publique, par exemple avec la végétalisation des façades ou toitures</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td></td><td>Etude</td><td colspan="4">Mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="4">Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€</td><td>€€</td><td>€€€</td><td>€€€€</td><td rowspan="2">20 jours par an chargé de mission</td></tr>
<tr><td colspan="4">• A définir en fonction des projets</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Agence de l'eau, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Réalisation d'un document identifiant les îlots de chaleur
❑ Nombre de projet d'aménagement OU pourcentage des ICU accompagnés dans un projet d'aménagement</td><td>Cibles</td><td>1
50%</td></tr>
</table>

Indicateurs de résultat	❑ Surface désimperméabilisée	Cibles	
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :* *(E) Implanter des espèces végétales faiblement consommatrices d'eau et ne nécessitant pas d'arrosage* *(E) Implanter des espèces végétales non susceptible de développer des problèmes allergènes en lien avec les pollens*		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie +	Réduction GES +	Qualité de l'air +
	Energies Renouvelables 0	Adaptation +++	Stockage carbone 0
Co-bénéfices	Améliorer du confort de vie des lieux publics et contribution à son dynamisme en saison estivale		

1.4.2 SENSIBILISER LES ELUS ET SERVICES TECHNIQUES A L'URBANISME DURABLE

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques		
Objectif stratégique	1.4. Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Communes, élus
Services impliqués	Energie, urbanisme	**Partenaires**	SCoT, SDE, CAUE
Objectif de l'action	✓ Favoriser l'intégration des enjeux énergie climat dans les documents d'urbanisme		
Articulation avec les politiques territoriales	SCoT : fiches outils « Prendre en compte la transition énergétique pour l'aménagement » du carnet du SCoT, Vademecum à destination des communes sur la prise en comptes des enjeux dans les PLU		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Décliner le Vademecum de Valence Romans Agglo sur les communes d'ARCHE Agglo (le SCoT Grand Rovaltain fournira les fichiers de base, à affiner pour chaque commune), en prenant en compte les enjeux et orientations du PCAET, ainsi que les potentiels de production d'énergie renouvelable (réseau de chaleur, autoconsommation collective…) 2. Présenter aux conseils municipaux les enjeux sur les différentes thématiques (gestion de l'eau, biodiversité, déplacement, rénovation énergétique, énergie renouvelable, adaptation au changement climatique…) et les outils disponibles pour intégrer ces enjeux dans les PLU, lors de l'élaboration des documents d'urbanisme 3. Organiser des formations / échanges sur les liens entre énergie climat et urbanisme		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					

Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**			**Moyens humains nouveaux**	
	€			20 jours par an	
	• Fonctionnement : organisation de formations				
Pistes de financement					
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'intervention individuelles dans les communes ❑ Nombre de communes participantes aux journées collectives d'échanges et de formations			Cibles	30 30
Indicateurs de résultat	❑ Part des PLU prenant en compte les enjeux du PCAET			Cibles	33 %
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : ❖ (R) Développer des Approches Environnementales de l'Urbanisme permettant une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans les projets d'urbanisme				
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie	Réduction GES	Qualité de l'air		
	+	+	+		
	Energies Renouvelables	Adaptation	Stockage carbone		
	+	+	+		
Co-bénéfices	-				

1.4.3 REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN AGRICULTURE

Axe stratégique	1. Maintenir, enrichir et valoriser la diversité et du territoire dans un contexte de changements climatiques		
Objectif stratégique	1.4. Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques		
Pilote	Chambre agriculture 07	**Cibles**	Agriculteurs
Services impliqués	Agriculture, Energie	**Partenaires**	Département, Secteur de la recherche, autres EPCI, chambres d'agriculture
Objectif de l'action	✓ Comprendre les impacts du changement climatique sur les productions agricoles		
Articulation avec les politiques territoriales	Cette action s'intègre dans le projet C2T2A (Contrat de Transition Territoriale Agriculture Alimentation) porté par le Département de l'Ardèche Lien avec les programmes Climfourel et Climat21		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1 - Réaliser une étude prospective sur l'agriculture à l'horizon 2050, en lien avec le changement climatique, pour analyser les évolutions climatiques et les conséquences sur les productions actuelles 2 – Compléter cette étude si besoin, en étudiant plus précisément certaines productions agricoles (viticulture, arboriculture, polyculture-élevage)		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">3 – Analyser les résultats de cette étude et les conséquences sur les besoins d'adaptation de l'agriculture sur le territoire (changement de pratiques, évolution des cultures…)
4 - Diffuser les résultats de cette étude lors de rencontre techniques et politiques</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Etude</td><td colspan="2">Bilan et communication</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
• Etudes complémentaires</td><td colspan="3">Chargés de mission / conseillers spécialisés chambre d'agriculture</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">Département 07, ADEME</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="4">❑ Réalisation de l'étude
❑ Diffusion des résultats de l'étude</td><td>Cibles</td><td>1
1</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="4">Pas d'indicateurs d'impact</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ Faire le lien avec l'action 2.2.1 sur la filière circuits courts et l'autonomie alimentaire
❖ (R) Anticiper (avant la fin de la phase étude) les enjeux et les actions à mettre en œuvre liés à l'eau sur le territoire
❖ (R) Intégrer les évolutions en lien avec la qualité de l'air (Ozone) et les conséquences sur les cultures</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="6">Réduction conso. énergie | Réduction GES | Qualité de l'air
0 | 0 | 0
Energies Renouvelables | Adaptation | Stockage carbone
0 | +++ | 0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">-</td></tr>
</table>

2 AMELIORER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

2.1 AMENAGER LE TERRITOIRE ET CREER DES OFFRES DE MOBILITES ALTERNATIVES POUR REDUIRE LA DEPENDANCE A LA VOITURE

2.1.1 PROPOSER AUX HABITANTS UNE AIDE FINANCIERE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.1 Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives pour réduire la dépendance à la voiture		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Particuliers résidant sur le territoire
Services impliqués	Mobilité, Communication	**Partenaires**	Département, VRD, associations locales (Dromolib, ALEC, Passerelle mobilité)
Objectif de l'action	✓ Encourager l'achat et l'utilisation de vélos pour les déplacements du quotidien ✓ Augmenter le nombre de déplacements en mobilités actives ✓ Réduire la congestion ✓ Se saisir de l'opportunité du PCAET pour mettre en œuvre certaines actions concrètes du schéma des mobilités durables **L'action se fixe un objectif minimum de 50 subventions accordées par an, soit 250 sur les 5 années de mise en œuvre.** Si toute l'enveloppe annuelle n'est pas consommée (plafond de la subvention à 10% du prix d'achat), cet objectif pourra être dépassé.		
Articulation avec les politiques territoriales	Cette action est complémentaire du schéma des mobilités durables.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Etapes : - Concevoir avec les associations du territoire le projet de subventionnement et ses mécanismes (typologie précise des modèles subventionnés, parcours usager, kit de communication, acteurs-relais…) - Proposer le projet de subventionnement à un panel de citoyens lors de réunions publiques ou d'ateliers de concertation, pour identifier les éventuels points d'amélioration - Formaliser le projet de subventionnement ainsi que son plan de financement pour approbation par le conseil communautaire - Mettre en œuvre les actions visant à faire connaitre de tous les habitants la subvention Mécanisme de subvention imaginé à date : ▪ Pas de condition d'usage mais sensibilisation et communication, proposition de stages de conduite en ville ▪ Aide financière cumulable avec les autres aides (Etat, Ardèche)		

<table>
<tr><td></td><td>

Plafond d'aide : 150€ et 10% du prix d'achat
Aide accessible uniquement aux résidents (au moins en année 1)
Organisation d'ateliers réparation pour les vélos mécaniques
Etablir des partenariats avec les vélocistes locaux (location-accession)

Points de vigilance :

Prévoir un plan de communication pour :

Toucher les publics-cibles prioritaires : ménages modestes, salariés pour les déplacements domicile-travail
Insister sur l'usage du vélo acheté pour les déplacements du quotidien (et non les déplacements loisirs)
Communiquer sur les prix conseillés des modèles retenus pour éviter les hausses artificielles des prix d'achat par les revendeurs de cycles

</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>
<table>
<tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Création</td><td colspan="5">Mise en oeuvre</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>
<table>
<tr><td>Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€€€
Investissement : 7500€ par an, soit 37500€ pour 5 ans de mise en œuvre
Fonctionnement : enveloppe financière pour la communication d'environ 5000€</td><td>L'action sera mise en œuvre par le service Mobilité en complément de ses missions autour du schéma des mobilités durables.</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>Budget de la collectivité

NB : la pratique du vélo sera facilitée par les équipements de stationnement (action du schéma des mobilités durables). Les équipements de stationnement vélo peuvent être financés par le programme CEE « Alveole ».</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Budget consacré à l'action en 6 ans
❑ Nombre de dossiers de subventions traités</td><td>Cibles</td><td>37500
250</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Part des déplacements en deux roues sur le territoire (2016 :3,5 %, 2011 : 4,1%)
❑ Nombre de km effectués pour les trajets domicile-travail (enquête bénéficiaires)</td><td>Cibles</td><td>5%</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td>
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+</td><td>+</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Réduction de 0,7 GWh</td><td>Réduction de 230 tonnes de CO2</td><td>Réduction de 0,8 tonnes de NOx</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td>+</td><td>0</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td>Impact positif lié à la pratique du vélo sur la santé des habitants
Hausse du chiffre d'affaires des revendeurs de cycles du territoire</td></tr>
</table>

2.1.2 POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU SCHEMA DES MOBILITES DURABLES

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">2.1 Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives pour réduire la dépendance à la voiture</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Divers</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Mobilité</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Divers</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Valoriser dans la politique Climat-Air-Energie d'Arche Agglo les actions engagées dans le cadre du schéma des mobilités durables

L'action se fixe un objectif minimum de 50 subventions accordées par an, soit 250 sur les 5 années de mise en œuvre. Si toute l'enveloppe annuelle n'est pas consommée (plafond de la subvention à 10% du prix d'achat), cet objectif pourra être dépassé.</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Cette action fait le lien entre le PCAET et le schéma des mobilités durables</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">Le schéma des mobilités durables, adopté en 2018 par la collectivité, compte 6 axes et 13 actions. Son ambition est de mettre en œuvre une politique communautaire des transports et des déplacements qui définisse une stratégie locale d'amélioration de la mobilité et s'inscrive dans une démarche de développement durable.
En particulier, les actions en lien avec les objectifs du PCAET sont :
- Finaliser le maillage du territoire d'Arche Agglo en aires de covoiturage : recensement des aires de covoiturage existantes, localisation des emplacements propices à la création de nouvelles aires de covoiturage, action de communication
- Encourager les déplacements doux dans les centralités via des aménagements et des services : réalisation d'un schéma vélo, création de relais vélo, installations d'équipements de stationnement, accompagnement des communes dans les projets d'aménagement, mise en place d'un service de location
- Développer les transports collectifs dans le cœur d'agglomération
- Poursuivre le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques : en lien avec les SDE, informer les communes sur l'installation de bornes de recharge</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Poursuite de la mise en oeuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">Cf. budget du schéma des mobilités durables</td><td colspan="3">Cf. moyens humains du schéma des mobilités durables.</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Budget de la collectivité</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de voyages effectués sur le réseau de transports collectifs
❑ Nombre de km d'aménagements cyclables</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Part modal du vélo (enquête SCoT)</td><td>Cibles</td><td>5 %</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">❑ Nombre de place de covoiturage
❑ Fréquentation des aires de covoiturage (enquêtes terrain)</td><td></td><td>à préciser lors de l'état des lieux</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Développer conjointement des zones de services et commerce dans le centres bourgs qui soient facilement accessibles par les mobilités douces
❖ (E) Prévoir des solutions de parkings vélos sécurisant conjointement
❖ (R, C) Prévoir de privilégier l'installation de nouveaux aménagements cyclables et des aires de covoiturage sur du foncier déjà artificialisé sinon prévoir de compenser
❖ (R) Privilégier l'utilisation de revêtement permettant l'infiltration des eaux pluviales pour les aménagements cyclables</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td>+</td></tr>
<tr><td colspan="2">1,1GWh</td><td colspan="2">Réduction de 357 tonnes de CO2</td><td>Réduction de 1,2 tonnes de Nox</td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td>0</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="5"></td></tr>
</table>

2.2 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES PROJETS DE BOUCLES ALIMENTAIRES VERTUEUSES

2.2.1 STRUCTURER LA FILIERE CIRCUITS COURTS ET ACCOMPAGNER L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">2.2 Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Agriculteurs, consommateurs, Gestionnaires et prestataires de restaurants collectifs, Communes</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Agriculture</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Organisations agricoles, coopératives agricoles, agriculteurs, communes</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Développer les circuits courts par une meilleure organisation de la filière et accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Accompagnement des cantines scolaires (appui à la rédaction des cahiers des charges, intégration des prescriptions de la loi EGALIM dans les marchés, formations du personnel de cantines, lutte contre le gaspillage alimentaire)
Communication sur les producteurs en circuits courts (voir action 1.1.1, catalogue des producteurs en vente directe)</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1 – Réaliser un état des lieux des besoins : sur la base de l'enquête producteurs réalisée en 2019, complétée par une étude des besoins auprès des cantines et consommateurs
2 – Poursuivre l'accompagnement de l'intégration de produits locaux et sous signe de qualité dans la restauration scolaire
3 – Identifier l'opportunité de créer des outils collectifs (cuisine centrale, légumerie, plateforme logistique, magasin de producteurs…)
4 - Structurer un collectif de projet en s'appuyant sur les agriculteurs et partenaires à l'échelle du territoire et/ou à l'échelle des établissements dotés d'une restauration collective
5 – Accompagner la réalisation des actions identifiées</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td colspan="4">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td></td><td>€</td><td>€€</td><td>€€€</td><td>€€€€</td><td colspan="2" rowspan="2">20 jours par an</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="4">• Etudes / diagnostics
• Investissement : en fonction des résultats de l'étude</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">Programme National Alimentation</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de structures engagées dans la démarche
❑ Nombre de repas/j servies dans les établissements engagés
❑ Nombre d'outils collectif réalisé</td><td>Cibles</td><td colspan="2">15 structures
1000 repas / jour
1outil</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Evolution du % de produits bio / % de produits SIQO, HVE / % de produits locaux dans les établissements engagés</td><td>Cibles</td><td colspan="2">50 %</td></tr>
</table>

	❑ Diagnostic du gaspillage alimentaire : évaluation des quantités gaspillés/j/repas/pers. ❑ Impacts sur les filières locales : nombre de producteurs, volumes des approvisionnements locaux		
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	❖ De nombreux producteurs déjà engagés dans des magasins, installation de nouveaux producteurs pour alimenter le marché ❖ S'appuyer sur les outils existants, notamment logistique : SCIC DADS, Agricourt, Agrilocal.		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie Réduction GES Qualité de l'air 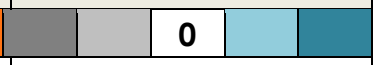 Energies Renouvelables 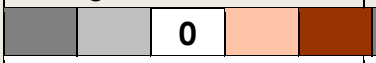 Adaptation 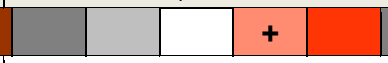 Stockage carbone 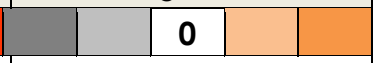		
Co-bénéfices	-		

2.2.2 EDUCATION ET SENSIBILISATION A L'ALIMENTATION « DU CHAMP A L'ASSIETTE »

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.2 Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses		
Pilote	ARCHE Agglo, communes, écoles	**Cibles**	Habitants, scolaires
Services impliqués	Agriculture, énergie	**Partenaires**	Communes, associations de quartier, écoles, agriculteurs, structures agricoles, conserverie mobile
Objectif de l'action	✓ Eduquer, sensibiliser les populations à un choix éclairé sur leur alimentation et ses conséquences environnementales et sociales		
Articulation avec les politiques territoriales	Actions de sensibilisations scolaires à une alimentation saine, locale et durable Actions de sensibilisation grand public aux enjeux énergétiques et environnementaux		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1 – Poursuivre la campagne pédagogique scolaire et augmenter le nombre de classes bénéficiant des prestations d'animation sur l'alimentation saine, locale et durable : en 2019/2020 20 classes concernées plus 13 classes sur le gaspillage alimentaire. Poursuivre les visites de fermes dans le cadre de ces animations 2 – Sensibiliser la population à l'alimentation locale et durable : organiser des évènements ou des ateliers sur l'alimentation (ateliers cuisine, impact environnemental des assiettes, défis familles à alimentation positive…) 3 – Développer des jardins partagés : avec un objectif d'éducation à l'environnement, lieux d'échanges et de sensibilisation (complémentaires aux fermes pédagogiques)		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025

	Mise en œuvre tout au long du PCAET			
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** €€ • Amplification des actions de sensibilisation scolaire : 10 000 € • Actions de sensibilisation grand public		**Moyens humains nouveaux** Postes existants internes : 20 jours par an chargée de mission	
Pistes de financement	Programme National Alimentation, Leader			
Indicateurs de suivi	❑ Nombre de classes et d'écoles bénéficiant des animations ❑ Nombre de producteurs partenaires ❑ Nombre de jardins partagés sur le territoire		Cibles	240 classes 2 jardins
Indicateurs de résultat	*Pas d'indicateurs d'impact*		Cibles	
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*			
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : +	Réduction GES : +	Qualité de l'air : 0	
	Energies Renouvelables : 0	Adaptation : +	Stockage carbone : 0	
Co-bénéfices	-			

2.2.3 EMERGENCE D'UN PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.2 Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses		
Pilote	ARCHE Agglo CC Rhône-Crussol	**Cibles**	Producteurs, consommateurs
Services impliqués	Environnement, Economie, Solidarité & service au public.	**Partenaires**	Organisations et coopératives agricoles, agriculteurs, communes, EPCI, départements 26, 07
Objectifs de l'action	✓ Porter l'émergence d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT) pour structurer les initiatives locales de reterritorialisation de l'alimentation ✓ Co-construire avec les partenaires une politique alimentaire territoriale cohérente en adéquation avec les besoins et les contraintes du territoire pour : - Une alimentation de qualité accessible à tous - Une agriculture respectueuse de l'environnement - Une juste rémunération des agriculteurs		

<table>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td>Démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), en coopération avec la Communauté de Communes Rhône Crussol, sur les enjeux Agriculture & alimentation
CTE et C2T2A du département de l'Ardèche.
Plan Alimentaire Territorial en émergence sur le département de la Drôme.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td>Arche Agglo déploie depuis 2 ans de multiples actions autour de l'alimentation selon 3 axes (délibération de mai 2019) :
- L'approvisionnement local en restauration collective,
- La promotion et le développement des circuits courts,
- La sensibilisation à une alimentation saine et locale.
Une amplification de la stratégie alimentaire est prévue, intégrée dans le Plan Climat et la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS) en collaboration avec la Communauté de Communes Rhône Crussol.

❖ 1ère étape : approfondir le diagnostic alimentaire du territoire
La CCRC et ARCHE Agglo déploie une méthodologie commune sur ce diagnostic confié à 2 stagiaires du Diplôme Universitaire Chef de projet en alimentation durable (option collectivités territoriale délivré par l'Université Côte d'Azur et créé par la commune de Mouans-Sartoux) missionnées sur le sujet du PAT sur la CCRC en 2020 et sur Arche Agglo en 2021 (stage de 6 mois de janvier à juillet).

❖ 2ème étape : conforter les partenariats et élaborer une gouvernance partagée
Création d'un comité technique et d'un comité de pilotage PAT entre Arche Agglo et CCRC (élus et services).
Concertation large des acteurs des filières de l'agriculture et de l'alimentation, y compris les consommateurs.
Définition de partenariats multiples sur les enjeux partagés pour mener des actions collectives de reterritorialisation de l'alimentation.

❖ 3ème étape : mettre en œuvre un plan d'action concerté
Poursuivre et amplifier les actions engagées sur la restauration collective, la structuration et la promotion des circuits courts, la sensibilisation…
Assurer la cohérence entre les actions agricoles de l'EPCI et de ces partenaires : favoriser l'installation et la transmission des exploitations, accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour la préservation des milieux et l'adaptation au changement climatique, etc.
Intégrer en plus des dimensions économiques et environnementales une dimension sociale forte au cœur du PAT : accessibilité sociale, lutte contre la précarité alimentaire, éducation alimentaire auprès des publics fragiles, etc.

❖ 4ème étape : suivi et évaluation du PAT
Objectif de pérenniser la démarche PAT et d'être reconnu par le label national PAT.</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>
<table>
<tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Diagnostic Mise en œuvre</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>
<table>
<tr><th colspan="4">Budget annuel estimé</th><th>Moyens humains nouveaux</th></tr>
<tr><td></td><td>€€</td><td></td><td></td><td rowspan="2">1 poste existant de chargé de mission agriculture et alimentation (0.4 ETP sur le volet alimentation).
1 stage 6 mois pour l'émergence du PAT de janvier à juillet 2021</td></tr>
<tr><td colspan="4">• Investissement :
• Fonctionnement : Diagnostic (stage), Animation de la gouvernance et des partenariats, pilotage du plan d'action</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>Candidature de Arche Agglo, conjointement avec la communauté de communes Rhône-Crussol, à l'appel à projet 2020-21 du Plan National Alimentation (PNA) qui bénéficie cette année d'une enveloppe exceptionnelle du Plan de Relance pour</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">l'émergence de nouveaux PAT. 100 000 € de subvention sur 3 ans pour les territoires retenus.</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Obtention du label national PAT
❑ Nombre de copil-cotech PAT
❑ Plan de communication du PAT inclusif (communiquer sur les initiatives des partenaires, citoyens, producteurs, etc.)</td><td>Cibles</td><td>Oui / non
2 par an

Oui / non</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Réalisation d'un diagnostic PAT approfondi
❑ Nombre de partenaires engagées dans la démarche</td><td>Cibles</td><td>1
15</td></tr>
<tr><td>Points de vigilance & avis EES</td><td colspan="3">❖ ..</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="3">
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td> 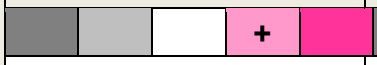 </td><td> 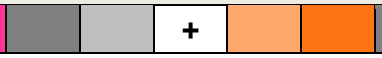 </td><td> 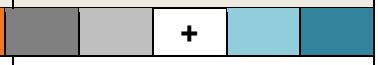 </td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td> 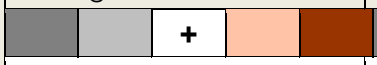 </td><td> 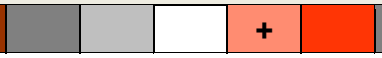 </td><td> 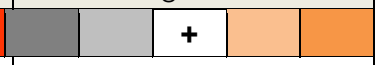 </td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="3">- Retombés économiques sur le territoire, promotion de l'agriculture locale
- Education alimentaire
- Attractivité du territoire
- Voir fiches actions 1.1.1 / 1.1.2 / 1.1.3 et 2.2.1 / 2.2.2</td></tr>
</table>

2.3 SOUTENIR LES CITOYENS DANS LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LEURS LOGEMENTS

2.3.1 ELABORER LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES MENAGES COMPLEMENTAIRES AU DISPOSITIF OPERATIONNEL DE L'HABITAT

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.3 Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Propriétaires occupants
Services impliqués	Habitat, Energie, Communication	**Partenaires**	opérateurs ANAH, EIE, Département, PTRE Rénofuté, Notaires, Promoteurs immobiliers
Objectif de l'action	✓ Permettre aux ménages disposant de revenus légèrement supérieurs aux seuils ANAH de bénéficier d'aides financières pour rénover leur logement ✓ Réduire les consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre associées du secteur résidentiel **L'action se fixe un objectif de 50 dossiers de subventions traités par an, soit 250 sur les 5 années de mise en œuvre.**		
Articulation avec les politiques territoriales	Deux dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU et PIG) ont été mis en place ainsi qu'un règlement d'aide unique sur l'ensemble du territoire faisant d'ARCHE agglo l'interlocuteur privilégié pour améliorer son logement. En parallèle, ARCHE Agglo porte la PTRE Rénofuté pour le compte de 3 EPCI. La PTRE permet de favoriser les rénovations de qualité par un accompagnement des propriétaires et un volet artisan. Le contexte actuel prévoit la mise en œuvre du SPPEH en 2020. Ce nouveau dispositif vient en complément de l'existant.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	<u>Etapes :</u> - Concevoir avec les partenaires de la collectivités (ANAH, ALEC, Département, etc.) le projet de subventionnement et ses mécanismes (plafond de ressources, critères d'éligibilité, parcours usager, kit de communication, acteurs-relais…) - Proposer le projet de subventionnement à un panel de citoyens lors de réunions publiques ou d'ateliers de concertation, pour identifier les éventuels points d'amélioration - Formaliser le projet de subventionnement ainsi que son plan de financement pour approbation par le conseil communautaire - Mettre en œuvre les actions visant à faire connaitre de tous les habitants la subvention <u>Mécanisme de subvention imaginé à date :</u> Aide de 5000€ / ménage accompagné, sous conditions suivantes : ▪ Revenu compris entre seuil ANAH et seuil ANAH +20% ▪ Propriétaires-occupants de maison Individuelle ▪ Gain énergétique conséquent (bouquet de travaux ou rénovation globale BBC),		

<table>
<tr><td></td><td>

- Logement de plus de 15 ans
- Souscription à l'accompagnement payant de Rénofuté (100 à 300€)

<u>Points de vigilance sur la communication :</u>
-Toucher les acquéreurs de logements, via l'ALEC, les promoteurs et notaires
-Articuler la communication avec celle de la PTRE

</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>
<table>
<tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Création</td><td colspan="5">mise en œuvre</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>
<table>
<tr><td>Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€€€€

- Investissement : 250.00€ par an, soit 1,25 M€ pour 5 ans de mise en œuvre
- Fonctionnement : enveloppe financière pour la communication d'environ 5000€

</td><td>L'action sera mise en œuvre par le service Habitat. Le temps nécessaire à la gestion des dossiers pourra nécessiter une évolution des besoins (estimés à 25 jours par an).</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>CEE et potentiels fonds régionaux, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Budget consacré à l'action en 6 ans
❑ Nombre de dossiers de rénovation subventionnés</td><td>Cibles</td><td>1,25M€
250</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Baisse des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel</td><td>Cibles</td><td>30 GWh</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>

Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

- ❖ (R) Frange ouest du territoire d'Arche Agglo concernée par un potentiel radon de catégorie 3) : l'ensemble des actions de rénovations thermiques devront être accompagnées d'une action visant l'enjeu radon : par exemple en conditionnant la réalisation de travaux de rénovation thermique, à la mise en place d'un système de ventilation. Possibilité également de faire le lien avec la qualité de l'air intérieur par exemple en proposant l'accompagnement par un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) si des éléments sont observés tels que des moisissures, de l'humidité, ….
- ❖ (E) Privilégier l'utilisation de matériaux bio-sourcés et locaux dans les travaux de rénovation.
- ❖ (R) Prendre également en compte la biodiversité pour le bâti ancien en particulier : les sous-toitures et les combles de bâtiments anciens sont souvent des lieux de nidification et de vie pour diverses espèces (oiseaux et chiroptères notamment) (faire le lien avec des associations comme la LPO qui peuvent intervenir pour reloger les oiseaux et également avec les professionnels du bâtiment pour sensibiliser /former à cet aspect.

</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td>
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+++</td><td>++</td><td>++</td></tr>
<tr><td>30 GWh d'économisé au global sur le résidentiel</td><td>Réduction de 3 600 tonnes de CO2</td><td>Réduction de 32 tonnes de polluants (essentiellement PM10, PM2,5 et COV)</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td>+</td><td>0</td></tr>
</table>
</td></tr>
</table>

Co-bénéfices	- Diminution de la précarité énergétique des habitants - Amélioration de la valeur du patrimoine privé - Amélioration du confort d'été		

2.3.2 METTRE EN PLACE UN GUICHET UNIQUE POUR LES AIDES A L'HABITAT ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.3 Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Citoyens
Services impliqués	Habitat	**Partenaires**	Prestataire ANAH, Région, Rénofuté, ALEC, ADIL
Objectif de l'action	✓ Améliorer la lisibilité sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat ✓ Se doter d'un guichet unique pour les aides à l'habitat ✓ Coordonner les différents dispositifs existants ✓ Mobiliser les professionnels et le secteur bancaire sur la rénovation énergétique performante		
Articulation avec les politiques territoriales	Plusieurs dispositifs sont déjà existants sur le territoire d'ARCHE Agglo (OPAH-RU, PIG, Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique) pour lesquels l'agglo est amenée à se positionner en interlocuteur unique auprès des habitants A l'horizon 2020/2021, un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) doit être mis en place. Il comprend deux missions principales : l'accueil, l'information et le conseil et la mobilisation des acteurs afin de prévoir une montée en compétence. Ce dispositif est en cours de réflexion, il devra s'articuler avec les politiques d'amélioration de l'habitat existantes afin de renvoyer une communication claire et lisible aux administrés. Le nouveau financement de l'ADEME prévoit également du conseil et de l'info au « petit tertiaire ».		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Réflexion sur l'échelle de déploiement du SPPEH 2. Réponse à un appel à manifestation d'intérêt proposé par la région au printemps 2020 3. Signature d'une convention avec les collectivités et un pilotage de la région, accompagnée par un soutien de l'ADEME 4. Mise en place d'un SPPEH sur le territoire : en s'appuyant sur le guichet unique existant, préciser l'organisation 5. Communiquer largement sur les dispositifs et aides financières existants		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					

Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**	**Moyens humains nouveaux**
	€	Selon les choix qui seront fait (régie/externalisation), le besoin en RH sera à estimer
	• Fonctionnement : Communication	

<table>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="3">ADEME, Région, EPCI</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Nombre d'outils de communication diffusés
❑ Nombre de ménage renseignés
❑ Nombre de rénovation réalisées</td><td>Cibles</td><td>110 logements</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Economies d'énergie réalisées</td><td>Cibles</td><td>30 GWh</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="3">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation C):
❖ (R) Frange ouest du territoire d'Arche Agglo concernée par un potentiel radon de catégorie 3 : l'ensemble des actions de rénovations thermiques devront être accompagnées d'une action visant l'enjeu radon : par exemple en conditionnant la réalisation de travaux de rénovation thermique, à la mise en place d'un système de ventilation. Possibilité également de faire le lien avec la qualité de l'air intérieur par exemple en proposant l'accompagnement par un Conseiller Médical en Environnement Intérieur (CMEI) si des éléments sont observés tels que des moisissures, de l'humidité, ….
❖ (E) Privilégier l'utilisation de matériaux bio-sourcés et locaux dans les travaux de rénovation.
❖ (R) Prendre également en compte la biodiversité pour le bâti ancien en particulier : les sous-toitures et les combles de bâtiments anciens sont souvent des lieux de nidification et de vie pour diverses espèces (oiseaux et chiroptères notamment) (faire le lien avec des associations comme la LPO qui peuvent intervenir pour reloger les oiseaux et également avec les professionnels du bâtiment pour sensibiliser /former à cet aspect.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="3">
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>++</td><td>+</td><td>0</td></tr>
<tr><td>30 GWh au global</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>+</td><td>0</td><td>0</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="3">- Lutte contre la précarité énergétique
- lutte contre la vacance des logements</td></tr>
</table>

2.4 REDUIRE LA POLLUTION DE L'AIR POUR LIMITER LES IMPACTS NEGATIFS SUR LA SANTE

2.4.1 PROPOSER AUX HABITANTS UNE AIDE FINANCIERE POUR LE REMPLACEMENT DES POELES ET INSERTS BOIS PAR DES EQUIPEMENTS TRES PERFORMANTS FV7*

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">2.4. Réduire la pollution de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="3">Particuliers</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Energie, habitat</td><td>Partenaires</td><td colspan="3">Fibois</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Réduire la pollution de l'air liée aux chauffages bois non performants

L'objectif chiffré de cette action est de renouveler 2000 équipements en 6 ans, soit 400 /an si l'action est mise en œuvre sur 5 ans (de 2021 à 2025).</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Dispositifs de rénovation de l'habitat (voir action 2.3.2)</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">8350 logements sont actuellement chauffés au bois sur le territoire, soit environ 50% des logements. Le diagnostic de la qualité de l'air montre que le chauffage bois est la principale source de pollution atmosphérique du territoire, sur lequel la collectivité peut avoir une influence directe. C'est dans cet objectif qu'Arche Agglo a décidé de créer cette subvention et d'en faire une action structurante de son Plan Climat.

Etapes de mise en œuvre :

1. Mettre en place une aide pour le renouvellement des chauffages bois à partir de 2021
Conditions proposées :
▪ Equipement FV7* (minimum) uniquement
▪ Concerne les poêles, inserts, chaudières
▪ Plafond 500€ poêles/inserts et 1500€ chaudières
▪ Plafond 50% du prix d'achat
▪ Pas de conditions sur l'âge de l'équipement à remplacer

2. Sensibiliser sur l'utilisation et les impacts négatifs du chauffage bois pour la qualité de l'air : création de plaquettes de communication, ateliers de sensibilisation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Etude et création</td><td colspan="5">Mise en œuvre et relais communication</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">€€€€
• Budget d'investissement en aides financières : 165 000 € par an</td><td>30 jours par an</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="2">❑ Nombre de chauffage renouvelés
❑ Budget total affecté à cette aide aux ménages</td><td>Cibles</td><td>350 par an min.
2000 au total
Budget total 825k€ sur 5 ans</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="2">❑ Baisse des émissions de particules fines (PM2.5 ou PM10) sur le territoire</td><td>Cibles</td><td>60% du parc renouvelé (5 000 appareils)</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="4">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Privilégier le remplacement de ces modes de chauffage par des EnR sans source de combustion pour améliorer conjointement la qualité de l'air. Exemple d'autres sources d'énergie : solaire, géothermie, récupération de chaleur fatale issu de l'industrie ou réseaux d'assainissement
❖ (R) Conditionner ces aides à la non-présence d'un réseau de chaleur
❖ (R) Communiquer et sensibiliser sur l'importance de réaliser conjointement des travaux de rénovation énergétique, en particulier pour les logements présentant un diagnostic énergétique < B ou C</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="4">
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+</td><td>0</td><td>+++</td></tr>
<tr><td></td><td>Pas de réduction de GES (le bois est neutre en émission)</td><td>Réduction de 90 tonnes des PM10 et 89 tonnes des PM2,5</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>+</td><td>+</td><td>+</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="4">- Lien avec la structuration de la filière bois sur le territoire</td></tr>
</table>

2.4.2 POURSUIVRE LE PLAN DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES AMBROISIES

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire		
Objectif stratégique	2.4. Réduire la pollution de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé		
Pilote	ARCHE Agglo Communes	**Cibles**	Agriculteurs, particuliers, gestionnaires voiries et espaces verts, gestionnaires de cours d'eau, rivières
Services impliqués	Agriculture	**Partenaires**	Agence Régionale de Santé FREDON, DDT 26 et 07, RNSA, ATMO

<table>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="7">✓ Limiter la prolifération de l'ambroisie afin de réduire les impacts sur la santé humaine (allergies au pollen) et les coûts associés</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="7">Arrêtés préfectoraux Drôme et Ardèche de lutte contre l'ambroisie</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="7">1- Coordination et accompagnement du réseau de référents communaux ambroisie : comité de pilotage annuel, mise à disposition d'outils de communication, formations, appui de la FREDON aux référents pour mener de la médiation auprès des agriculteurs, plateforme de signalement.

2- Sensibilisation et communication : conférences et articles de presses, flyers, affiches, exposition, animations en centres de loisirs avec la mallette Captain Allergo, pour faciliter le repérage des espèces

3 - Lutte contre les ambroisies dans les espaces en gestion par la communauté d'agglo : fauche et arrachage avant floraison et grenaison.

4 – Former des référents agricoles locaux sur les ambroisies pour favoriser la médiation sur les terrains agricoles infestés.

5 – Améliorer la cartographie et le suivi des signalements Ambroisie sur tout le territoire d'ARCHE Agglo.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€
• Communication, formation</td><td colspan="3">Chargée mission agriculture
Référents communaux Ambroisie
FREDON</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="7">ARS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="4">❑ Nombre de signalements gérés sur le territoire (via la plateforme signalement-ambroisie)
❑ Nombre d'animations sur le sujet et d'outils de com</td><td>Cibles</td><td colspan="2">5 animations par an</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="4">❑ Diminution des surfaces infestées</td><td>Cibles</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="7">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ Besoin de levée d'anonymat des parcelles agricoles infestées ceci en lien avec la DRAAF
❖ (E) Gestion préventive portant sur l'implantation de l'ambroisie : Renforcer la communication sur la volet prévention via la diffusion des bonnes pratiques (maintien de couvert végétal, paillis ou membrane textile pour limiter la prolifération sur les tas de terre / granulats, fauchage tardif au bord des routes), Prévoir pour les marchés publics une clause « ambroisie » dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).
❖ (R) Gestion préventive portant sur la prolifération : Renforcer la sensibilisation à la reconnaissance des espèces (brochures, mini-formation à la reconnaissance des espèces, signalement des plants identifiés via un site internet dédié), Informer sur les bons gestes à adopter en saison pollinique, les acteurs mobilisables, Cibler également les activités de carrières pour la lutte contre l'ambroisie.</td></tr>
</table>

	❖ (C) Gestion curative : Informer sur les procédures à suivre (rôle des entreprises, MOA ? MOE ?) et les avantages / inconvénients des techniques (arrachage manuel , désherbage mécanique, fauchage, désherbage thermique, ou chimie) .
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : 0 / Réduction GES : 0 / Qualité de l'air : ++ Energies Renouvelables : 0 / Adaptation : ++ / Stockage carbone : 0
Co-bénéfices	- Moins d'arrêts de travail, d'absentéisme en milieu scolaire, de consommation de médicaments et d'actes de soins

2.4.3 SENSIBILISER LA POPULATION A LA PROBLEMATIQUE DU RADON

Axe stratégique	2. Mettre la transition écologique au service de l'amélioration du quotidien des habitants du territoire					
Objectif stratégique	2.4. Réduire la pollution de l'air pour limiter les impacts négatifs sur la santé					
Pilote	Association Consommation Logement et Cadre de Vie		**Cibles**	Particuliers, entreprises et artisans		
Services impliqués	Agriculture		**Partenaires**	Agence Régionale de Santé, Association Ecolocos		
Objectif de l'action	✓ Sensibiliser aux risques liés au radon dans les territoires exposé, limiter les risques sur la santé					
Articulation avec les politiques territoriales	Des actions d'informations et de sensibilisation sont déjà en cours, en particulier sur le territoire est d'ARCHE Agglo, plus exposé à la problématique					
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1- Poursuivre les réunions d'information et les campagnes de dépistage et de sensibilisation : rencontre des habitants, pose d'appareils de mesures, préconisations sur les bonnes pratiques à avoir (aération, ventilation…) 2- Prendre en compte la problématique du radon dans les projets de rénovation de bâtiment : informer les propriétaires et les artisans des risques et des bonnes pratiques					
Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**			**Moyens humains nouveaux**		
	€					
	• Communication					
Pistes de financement	ARS, Départements					
Indicateurs de suivi	❑ Nombre de participants aux actions de sensibilisation organisée ❑ Nombre d'outils de communication diffusés ❑ Nombre de dosimètre posés			Cibles	100	

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">❑ Synthèse des Résultats des campagnes avec pose de dosimètre (avec anonymisation des résultats)</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">Pas d'indicateur d'impact</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td>Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>0</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">+</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="5">-</td></tr>
</table>

3 DEVELOPPEMENT PLUS EQUILIBRE ET DURABLE DU TERRITOIRE

3.1 CREER DES LIEUX DE PROXIMITE ET DE SOLIDARITE DANS LES CENTRES-BOURGS DU TERRITOIRE

3.1.1 MAILLER LE TERRITOIRE EN ESPACES TIERS-LIEU / COWORKING

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3 .1. Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire		
Pilote	Arche Agglo	**Cibles**	Télétravailleurs, entreprises
Services impliqués	économie	**Partenaires**	Relais d'entreprises – Le Moulin Digital
Objectif de l'action	✓ Créer des **lieu d'accueil de proximité** pour favoriser la **création d'activités et d'emplois** sur le territoire, et limiter les déplacements des salariés. ✓ Réduire les consommations énergétiques du transport interne et les émissions de GES et polluants associés		
Articulation avec les politiques territoriales	Développement du télétravail encouragé par la législation récente Articulation de l'action avec les REX des tiers-lieux déjà en fonctionnement sur le territoire		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Dans la suite des Espaces entreprises situés sur la partie ardéchoise de l'agglo (Tournon et Saint Félicien) ARCHE Agglo a souhaité étudier l'opportunité de la création d'un ou plusieurs espaces de travail partagé / tiers-lieu sur la partie drômoise de son périmètre. Et ce afin de poursuivre le maillage du territoire. Pour cela, la Direction de l'Economie a lancé une consultation auprès de 2 prestataires potentiels afin de trouver un prestataire pour réaliser une étude avec des tranches optionnelles : • Volet 1 : Étude de marché • Volet 2 : Qualification de l'offre de services • Volet 3 : Modélisation économique et implication de la collectivité La commande a été passée auprès de Relais d'entreprises pour une étude sur le 1er semestre 2019. Rendu de l'étude en septembre 2019 : L'étude de Relais d'entreprises a fait ressortir 3 zones d'influences sur le territoire d'ARCHE Agglo. Ces zones correspondent aux 3 bassins de vie de la partie drômoise du territoire. Nous retrouvons : o Une zone d'influence où le potentiel de bureaux et d'utilisateurs est la plus forte : Pont de l'Isère o Une zone d'influence située au carrefour des axes routiers et ferroviaires structurants du territoire : Tain et Tournon		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">o Une zone d'influence la plus excentrée du bassin Tain/Tournon où sont déjà implantés des tiers-lieux : Saint Donat sur l'Herbasse

Une réflexion est en cours pour l'implantation de nouveaux locaux. Cette action valorise ce projet en cours et l'intègre au Plan Climat.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="3">Mise en œuvre de l'action</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="4">Budget annuel estimé
€€€
• Investissement : achats des locaux, travaux, mobilier, fibre
• Fonctionnement : fluides

Ce budget est indépendant du PCAET.</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux
Pas de moyen humain nouveau nécessaire pour la mise en œuvre de l'action (poste service économie existant).</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">Appels à projets</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de nouveaux tiers-lieux créés</td><td>Cibles</td><td colspan="2">2</td></tr>
<tr><td>Taux d'occupation</td><td colspan="3">❑ Taux d'occupation des tiers-lieux créés</td><td>Cibles</td><td colspan="2">80 %</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (R) Equiper les espaces de moyens adaptés pour les usagers des mobilités douces (parking vélo sécurisés, douches, ...)
❖ (E) Privilégier le bâti existant dans le cas du développement de nouveau tiers-lieu / espace de coworking afin d'éviter la consommation d'espaces et l'artificialisation de sols supplémentaires</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">0</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">- Encourager la création et le maintien d'activités et d'emplois sur le territoire
- Réduire le temps contraint passé dans les transport pour les habitants du territoire</td></tr>
</table>

3.1.2 SOUTENIR LES COMMERCES DE CENTRE-VILLE A TRAVERS LE PROGRAMME FISAC

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3 .1. Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Entreprises : TPE : Artisanat , commerces et services

<table>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Economie</td><td>Partenaires</td><td colspan="3">CCI 26 et 07
CMA 26 et 07</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">Les enjeux pour ARCHE Agglo :
✓ Promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des attentes des consommateurs par la transition digitale et l'intégration d'outils du numérique
✓ Promouvoir une offre de proximité qui s'inscrive dans une stratégie commune et multi-partenariale
✓ Préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celles-ci les moyens de se moderniser et de se développer, via notamment à une aide directe
✓ Favoriser la redynamisation des territoires, ruraux et urbains particulièrement marqués par la dévitalisation commerciale.</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre des aides directes de modernisation des points de vente avec vitrine en centre-ville</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">Dispositif en 5 axes et 14 actions :
Axe 1 : Affiner une stratégie pour le développement et la pérennisation des TPE (Etude, concertation, pilotage)
Axe2 : Coordonner et professionnaliser les collectifs économiques (actions mutualisées et transition numérique).
Axe 3 : Permettre aux TPE de se remettre en question et progresser (subventions investissements et modernisations, coaching et accompagnements personnalisés par les consulaires)
Axe 4 : Renforcer l'attractivité du territoire (lutte contre la vacance commerciale)
Axe 5 : Valoriser le dispositif (communication, bilan et prospectives)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Mise en œuvre de l'action</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€€€
• Investissement : 240 000 € FISAC + 240 000 ARCHE Agglo
• Fonctionnement : 60 000 € FISAC + 60 000€ ARCHE Agglo</td><td colspan="2">Action en cours et ne nécessitant pas de moyens nouveaux (postes service économie existants)</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">FISAC (Etat) : Fond d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce. Règle du 1 pour 1. Financement validé</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de TPE suivies et conseillées
❑ Nombre de rencontres et sensibilisations
❑ Mise en application d'une stratégie digitale de valorisation de l'économie de proximité</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Nombre de nouvelle ouvertures</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Impacts réglementaires</td><td>Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td></tr>
</table>

Co-bénéfices	- le montant des aides directes cumulables et pouvant atteindre 50% des dépenses pour un plafond de 50K€ permet à la TPE d'envisager la modernisation et la mise aux normes de son établissement dans sa globalité. Effet de levier important.		

3.1.3 METTRE EN VALEUR LES COMMERCES ET REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE LIEES A L'ECLAIRAGE

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3 .1. Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire		
Pilote	CMA	**Cibles**	Entreprises commerciales
Services impliqués	économie	**Partenaires**	
Objectif de l'action	✓ Réduire les consommations liées l'éclairage des commerces et mettre en valeur ces commerces		
Articulation avec les politiques territoriales	L'éclairage représente entre 20 et 50 % des consommations d'énergie pour les commerçants. La CMA propose des formations pour restructurer l'éclairage des commerces		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Poursuivre les actions de formations auprès des commerçants et électriciens pour valoriser les commerces grâce à l'éclairage, et réaliser des économies d'énergie 2. Renforcer la communication sur ces opérations, en mettant en avant les bénéfices économiques (augmentation chiffre d'affaire, économies financières…), et l'exemplarité des commerces		
Planning	2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Mise en œuvre tout au long du PCAET		
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** € • Fonctionnement : Prise en charge d'une partie des études à étudier	**Moyens humains nouveaux** Temps animation CMA	
Pistes de financement	ADEME		
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'audits réalisés	Cibles	6 par an, soit 36 sur la durée du PCAET
Indicateurs de résultat	❑ Economies d'énergie réalisée (suivi des commerces post travaux)	Cibles	10 %
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : ❖ (R) Maintenir une baisse globale de l'éclairage (intensité et point d'éclairage) tout en maintenant l'objectif de mise en valeur des		

	commerces. Sensibiliser à l'extinction nocturne, bénéfique pour la trame noire et les économies d'énergie.
Impacts réglementaires	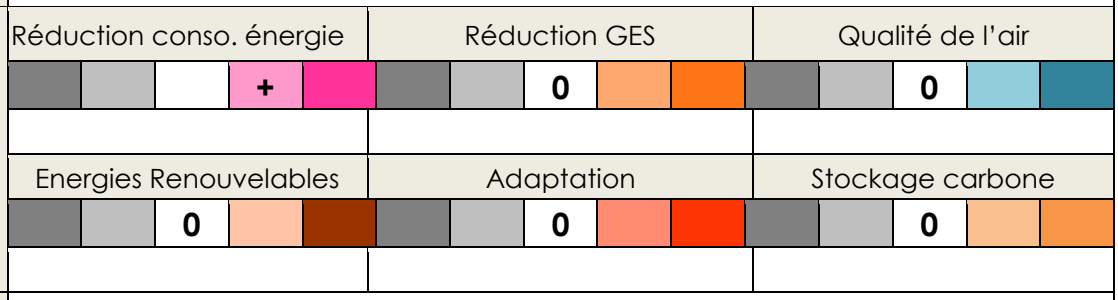
Co-bénéfices	- Réduire les factures énergétiques des entreprises et leur dégager des marges de manœuvre financières pour leur activité - Bénéfices sur la biodiversité (trame noire)

3.2 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE TRANSITION ECOLOGIQUE

3.2.1 ACCOMPAGNER LES ACTEURS TOURISTIQUES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.2. Soutenir et accompagner le développement des activités économiques de transition écologique		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Professionnels du tourisme, touristes
Services impliqués	Energie, Tourisme, Domaine de Champos	**Partenaires**	SDE
Objectif de l'action	✓ Accompagner et valoriser les acteurs touristiques s'impliquant dans la transition énergétique (qualité environnementale, mobilité douce…)		
Articulation avec les politiques territoriales	La stratégie touristique d'ARCHE Agglo s'appuie en grande partie sur le tourisme nature, en lien avec la mobilité douce (Via Rhôna, Ardéchoise, Train de l'Ardèche) Le Domaine du Lac de Champos souhaite s'engager dans une démarche écoresponsable exemplaire, dans le cadre de son projet pluriannuel d'investissement.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Conforter la politique touristique liée au tourisme nature et à la mobilité douce, en améliorant les services autour du vélo 2. Expérimenter une démarche écoresponsable sur le Domaine de Champos : - Rédaction d'une charte environnementale pour définir les principes de gestion durable du Domaine - Remplacement des hébergements et rénovation des bâtiments accueillant du public (lieux d'accueil, restauration, sanitaires), avec utilisation de matériaux bio sourcés et prise en compte de la performance énergétique		

<table>
<tr><td></td><td>
- Production d'énergie renouvelable pour tendre vers une autonomie énergétique : ombrières photovoltaïques, solaire thermique
- Favoriser l'accès aux modes de transports doux : limiter la place de la voiture dans le Domaine, offrir des services pour les vélos
- Mettre en place une politique d'achats durable : limiter l'usages des plastiques, limiter la quantité de déchets et favoriser le recyclage
- Améliorer la gestion des espaces verts : ne plus arroser les espaces verts et éventuellement mettre des dispositifs de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage de ces derniers, poursuivre la démarche zéro pesticides, sobriété dans l'entretien de l'espace (gestion différenciée)
3. Communiquer sur la démarche auprès d'autres professionnels du tourisme, inciter les hébergements à s'intégrer dans une démarche développement durable (label, économie d'énergie…)
</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>
<table>
<tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Rédaction charte</td><td>Etude PV</td><td colspan="4">Mise en œuvre</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>
<table>
<tr><td colspan="4">Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€</td><td>€€</td><td>€€€</td><td>€€€€</td><td rowspan="2">10 jours accompagnement du projet + temps de travail Domaine de Champos</td></tr>
<tr><td colspan="4">Investissements potentiels non évalués à date.</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>Région, ADEME</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Rédaction de la charte environnementale
❑ Réalisation d'une étude PV et solaire thermique
❑ Nombre d'actions de communication</td><td>Cibles</td><td>1
1
2</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Réduction des consommations énergétiques</td><td>Cibles</td><td>20 %</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>
❖ Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C :)
(E) Mise à disposition de vélo / location en lien avec les hébergements touristiques
</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td>
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+</td><td>+</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>++</td><td>0</td><td>0</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td>
- Image positive du territoire et attractivité touristique
- Engagement d'une dynamique de transition dans le secteur tourisme
</td></tr>
</table>

3.2.2 ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.2. Soutenir et accompagner le développement des activités économiques de transition écologique		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Entreprises et industries
Services impliqués	économie	**Partenaires**	CMA / CCI
Objectif de l'action	✓ Réduire les consommations des entreprises et industries, liées au process de fabrication, usages, renouvellement de matériel, ou rénovation de bâtiments ✓ Diminuer les émissions de GES et polluants du secteur industriel		
Articulation avec les politiques territoriales	Les CMA et CCI, en partenariat avec l'ADEME, proposent des audits énergie et flux pour les entreprises et industries. Cela abouti à des préconisations d'actions, un appui à la mise en place des actions et une évaluation.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	4. Réaliser des audits énergie : étude des contrats d'énergie, bilan des consommations, visite de l'entreprise, et préconisations d'actions (changement de comportement, entretien de matériel, travaux, énergies renouvelables et de récupération…) 5. Réaliser des audits flux : dans le cadre du dispositif de l'ADEME « TPE et PME gagnantes sur tous les coûts ! », étude sur les consommations d'énergie, matières premières, consommables, eau et déchets. L'étude permet de faire des préconisations optimiser les flux et réduire les gaspillages. Un suivi sur 12 mois est effectué par la suite. Le coût de cet accompagnement est en fonction des économies prévisionnelles (forfait selon les gains des actions retenues par l'entreprise).		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					

Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**	**Moyens humains nouveaux**
	€	Animation CCI / CMA

Pistes de financement	ADEME		
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'audits réalisés	Cibles	4 par an
Indicateurs de résultat	❑ Economies d'énergie réalisée (suivi des consommations post travaux)	Cibles	10 %
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : ❖ (R) Besoin d'un appui pour la valorisation des CEE dans le cadre de travaux ❖ (R) Favoriser les matériaux biosourcés locaux ❖ Assurer que la coordination et le pilotage de la démarche est réalisée par la Communauté d'Agglomération pour assurer la pérennité des démarches		

Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie	Réduction GES	Qualité de l'air
	+	+	0

	Réduction de 6 GWh	Réduction de 665 tonnes de CO2	
	Energies Renouvelables	Adaptation	Stockage carbone
	0	0	0
Co-bénéfices	- réduction des consommations d'eau, prévention des déchets		

3.2.3 INITIER DES ACTIONS D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE / REPERER ET FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES ENTREPRISES

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.2. Soutenir et accompagner le développement des activités économiques de transition écologique		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Entreprises, industries
Services impliqués	Economie, énergie	**Partenaires**	CMA, CCI, Club Entreprises
Objectif de l'action	✓ Initier des synergies entre les entreprises pour travailler sur la réduction des flux, l'optimisation des déplacements / transports, les déchets		
Articulation avec les politiques territoriales	Il s'agit d'une action nouvelle visant dans un premier temps à renforcer les liens entre les entreprises. Cette action s'appuiera en priorité sur les principales zones d'activités gérées par la collectivité		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Organiser des temps de rencontre interentreprises pour repérer les besoins et les ressources pouvant être mutualisés : à l'échelle des zones d'activités, organiser des temps d'échanges, sur des thématiques identifiées (mobilité, énergie, déchets, innovation). En s'appuyant sur des expériences réussies d'entreprises locales, initier de nouvelles actions collectives. Identifier les besoins et ressources des entreprises grâce à ces temps d'échanges. 2. Accompagner l'émergence de projets collectifs visant la mutualisation d'outils ou de pratiques, la réduction des déchets ou la gestion de l'énergie		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Mise en œuvre de l'action				

Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**	**Moyens humains nouveaux**
	€	20 jours par an
	• Temps d'animation essentiellement	

Pistes de financement	ADEME, Région, TEPOS		
Indicateurs de suivi	❑ Nombre de rencontres organisées	Cibles	1 par ZA
Indicateurs de résultat	❑ Nombre d'entreprises engagées dans une démarche économie circulaire ou EIT	Cibles	4
Conditions de réalisation de	*Mesures d'évitement (E)), de réduction (R)et de compensation (C) :*		

l'action (issues de l'EES)	❖ *Intégrer également les démarches en lien avec les déplacements (mutualisation des déplacements domicile travail et autres entre entreprises* ❖ *Assurer le pilotage et la coordination par la Communauté d'Agglomération pour assurer la pérennité de la démarche.*
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : + ; Réduction GES : + ; Qualité de l'air : 0 Energies Renouvelables : + ; Adaptation : 0 ; Stockage carbone : 0
Co-bénéfices	-

3.3 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT D'UNE ECONOMIE CIRCULAIRE A TRAVERS LA GESTION DES DECHETS

3.3.1 DEVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT AU TRI ET LE RECYCLAGE

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.3. Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Particuliers
Services impliqués	Déchets, communication	**Partenaires**	SYTRAD, Communes, Ecoles, CCAS, Associations spécialisées
Objectif de l'action	✓ Réduire la quantité d'ordures ménagères résiduelles ✓ Réduire les impacts énergétiques et climatiques du retraitement des déchets		
Articulation avec les politiques territoriales	SYTRAD, Projet Uni'D, Fiche Action : • « Mener des opérations publiques de caractérisation des OMR, à des fins pédagogiques »		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Relancer des campagnes de communication sur le tri, en s'appuyant sur les outils de communication SYTRAD, en présentant les conséquences financières, les bonnes pratiques, les filières de tri… 2. Uniformiser les poubelles de tri, améliorer l'information et la visualisation au niveau des Point d'Apport Volontaire (en cours) 3. Renforcer le nombre de poubelles de tri, notamment près des lieux publics (gymnases, salle des fêtes, zones commerciales, etc…) 4. Mettre en place des « agents de conseil au tri » ou ambassadeurs du tri qui tiendront un rôle pédagogique (y compris en porte-à-porte, avec l'appui de services civiques notamment) 5. Organiser des évènements tel que « défis zéro déchets », pour les particuliers ou les établissements scolaires		

	6. Sensibiliser les particuliers et les commerçants à la réduction des déchets à la source : réduction des emballages, achats en vrac, consignes, ateliers de fabrication de produits ménagers ou cosmétiques					
Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**			**Moyens humains nouveaux**		
	€					
	• Fonctionnement : Outils de communication					
Pistes de financement	Région					
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'actions de communication réalisées ❑ Nombre de PAV créé				Cibles	4
Indicateurs de résultat	❑ Réduction de la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés				Cibles	7 %
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*					
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie			Réduction GES		Qualité de l'air
	+			+		0
	Energies Renouvelables			Adaptation		Stockage carbone
	0			+		0
Co-bénéfices	-					

3.3.2 DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.3. Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Particuliers, établissements scolaires, entreprises, campings
Services impliqués	Déchets, agriculture	**Partenaires**	SYTRAD, Associations (ex : Compost et Territoires)
Objectif de l'action	✓ Réduire la production de déchets ménagers en valorisant la fraction fermentescible des ordures ménagères		
Articulation avec les politiques territoriales	Fiche action SYTRAD, Projet Uni'D : « Développer le compostage domestique (individuel et collectif) » Obligation de collecte séparée des bio déchets à l'horizon 2025		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	**1. Concernant le compostage individuel :**		

<table>
<tr><td></td><td>
- Relancer une campagne d'information relatif à la mise à disposition de composteurs individuels voire de lombricomposteurs pour les milieux urbains (articles dans les bulletins intercommunaux et communaux, affichages, communiqués de presse…),
- Délivrer des formations auprès des ménages en partenariat avec des structures locales spécialisées (en lien avec les formations jardinage écologique),

Nota : Le guide pratique du compostage est un bon outil de sensibilisation.

2. Concernant le compostage collectif et le compostage autonome en établissement :

- Soutenir ou mettre en œuvre des actions de compostage partagé (compostage de quartier, de bas d'immeuble, établissement scolaire, établissement touristique…),
- Accompagner les communes ou groupes d'habitants dans la réalisation des projets, valoriser et essaimer les expériences
- Organiser des formations maîtres et guides composteurs référents
</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>
<table>
<tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Suivi d'expérimentations</td><td colspan="5">Mise en œuvre de l'action</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>
<table>
<tr><td>Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€€€
• Investissement : Achats de composteurs
• Fonctionnement : Formation, prestation d'accompagnement</td><td>10 jours par an pour le suivi des projets (si prestation externe d'accompagnement)</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>ADEME / Région</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Nombre de composteurs individuels vendus
❑ Nombre de particuliers formés
❑ Nombre de référents de site formés</td><td>Cibles</td><td>150
100
20</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>
<table>
<tr><td>❑ Nombre de site de compostage partagé créés</td><td>Cibles</td><td>10</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td>
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>+</td><td>0</td><td>0</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td>0</td><td>+</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td>-</td></tr>
</table>

3.3.3 STRUCTURER UNE FILIERE DE GESTION ET VALORISATION DES VEGETAUX

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">3.3. Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Agriculteurs, particuliers, communes</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Déchets, agriculture, énergie</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">SYTRAD, Chambres d'agriculture, Communes, Agriculteurs, Associations</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Améliorer la gestion des déchets végétaux, en privilégiant la réduction et la valorisation à la source, pour réduire les transports et éviter le brûlage</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Des plateformes de déchets verts existent sur le territoire, des partenariats avec les agriculteurs permettent de composter ces déchets sur les exploitations.
Projet Uni'D du SYTRAD, Fiche Action « Développer la réduction de la production et la valorisation à la source des déchets verts »
Fiche CTE « valoriser les déchets verts en agriculture »</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1 – Réaliser d'un état des lieux des modes de gestion et de valorisation des déchets végétaux (état des lieux des différentes modalités de collecte et traitement des végétaux sur le territoire, bilan chiffré des tonnages et des coûts…)

2 – Identifier des potentiels d'amélioration et établir des propositions d'actions (développement des plateformes, mise à disposition de broyeurs individuels, nouveaux débouchés…), en prenant appui sur l'existant, la réglementation en vigueur, et les objectifs fixés par le PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

3 - Poursuivre les analyses sur la qualité du broyat et mettre en œuvre des actions d'amélioration (gestion des apports, conseils techniques…)

4 - En lien avec ces propositions, structurer la filière déchets végétaux</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€€
• Investissement : plateforme de compostage, broyeurs
• Fonctionnement : prestation broyage, études</td><td colspan="2">Stagiaire en 2020
Besoins supplémentaires à préciser en fonction des actions retenues par la suite</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">ADEME, Région, Départements</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de plateformes en fonctionnement
❑ Nombre d'agriculteurs partenaires</td><td>Cibles</td><td rowspan="2">Objectifs à préciser lors de l'état des lieux</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Tonnages de broyat produits
❑ Réduction de la quantité de déchets verts amenés en déchetterie</td><td>Cibles</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de</td><td colspan="5">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C):
❖ (R) Valorisation du broyat obtenu pour du paillage</td></tr>
</table>

l'action (issues de l'EES)			
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie	Réduction GES	Qualité de l'air
	+	+	+
	Energies Renouvelables	Adaptation	Stockage carbone
	0	0	+
Co-bénéfices	-		

3.3.4 REDUIRE ET GERER LES DECHETS DANS LES EVENEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Axe stratégique	3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire		
Objectif stratégique	3.3. Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Associations et organisateurs d'évènements, particuliers
Services impliqués	Déchets, communication, culture, tourisme	**Partenaires**	SYTRAD, Communes, organisateurs d'évènements sportifs et culturels, lieux d'accueil, Association spécialisée (les connexions, écolocos, Zero Waste, etc…)
Objectif de l'action	✓ Réduire la production de déchets et améliorer le tri lors des évènements organisés sur le territoire ✓ Valoriser l'engagement du territoire dans la transition énergétique à travers les évènements qui s'y déroulent		
Articulation avec les politiques territoriales	SYTRAD, Projet Uni'D, Fiche Action « Encourager le tri sur les lieux d'activités », charte d'engagement pour les éco-manifestations, engagement de l'Ardéchoise sur un évènement écoresponsable		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Rencontrer les organisateurs d'évènements sur le territoire pour connaitre leur démarche éco-responsable actuelle, leurs projets et besoins pour l'approfondir 2. S'engager sur les chartes existantes et inciter les organisateurs à s'engager pour les évènements du territoire 3. Organiser la mise à disposition de matériel répartis sur différentes communes du territoire, à destination des organisateurs : a. Poubelles de tri mobiles (ex : CAPCA) b. Gobelets réutilisables lavés c. Fontaines à eau / pichets d. Conteneur mobiles ou à défaut solution d'enlèvement des déchets sur place 4. Créer des outils de sensibilisation des bénévoles : charte d'engagement, rappel des consignes de tri, création d'outils de communication, organisation de formations (ex CDOS formation évènement écoresponsable)		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">5. Approfondir cette action sur d'autres aspects écoresponsables : alimentation locale, déplacements doux / covoiturage</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
• Investissement : ~4000 € pour 10 poubelles de tri mobile (200€p), 10 fontaines à eau (200€p)
• Fonctionnement : < 2000€ (entretien, sensibilisation)</td><td colspan="3">Postes existants internes : 10 jours par an chargé de mission</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre d'évènements utilisant le kit mis à disposition
❑ Nombre d'opérations de sensibilisation / formations des bénévoles organisées</td><td>Cibles</td><td colspan="2">10 par an
5 par an</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Quantité de déchets collectés
❑ Proportion de tri / OMR</td><td>Cibles</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">- Sensibilisation des participants</td></tr>
</table>

3.3.5 VALORISER LES INITIATIVES DE REEMPLOI

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">3. Faire de la transition écologique une opportunité pour un développement plus équilibré et plus durable du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">3.3. Soutenir le développement d'une économie circulaire à travers la gestion des déchets</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Structures spécialisées, citoyens</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Déchets, communication</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">SYTRAD, Structures spécialisées (Ressourcerie Verte, Tremplin, Repair café), CMA</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Réduire les déchets à la source par la réutilisation / réparation des biens
✓ Développer l'économie circulaire sur le territoire</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">SYTRAD, projet UNI'D, action « Développer des lieux de réemploi »
Objectifs du Plan Régional de Gestion des Déchets de réduction des déchets à la source
Des structures existantes sur le territoire : Ressourcerie verte, Tremplin, Ecolocos</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1. Améliorer la connaissance des structures existantes de récupération de biens usagers et de réutilisation, réparation (enquête auprès des acteurs, rencontres et création de partenariats)
2. Communiquer sur les initiatives existantes pour inciter les particuliers à réutiliser les objets (encarts dans les outils de communication institutionnels, site internet lors d'évènement tels que la semaine Européenne de réduction des déchets)
3. Poursuivre et renforcer la promotion de l'initiative Répar'Acteurs de la CMA, qui identifie les artisans s'engageant sur une charte autour de la réparation des objets (électroménager, informatique, mobilier…)
4. Renforcer les liens entre les déchetteries et les lieux de réemploi</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="5">Mise en œuvre de l'action</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€
• Fonctionnement : communication</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre d'actions de valorisation des initiatives de réemploi réalisées</td><td>Cibles</td><td>1 par an</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">Pas d'indicateur d'impact</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td colspan="6"></td></tr>
</table>

4 DEVELOPPER LES ENERGIES POSITIVES DU TERRITOIRE

4.1 MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UN PROJET TERRITORIAL ET PARTAGE DE TRANSITION ENERGETIQUE

4.1.1 CREER ET/OU ANIMER DES LIEUX D'ECHANGE AVEC LE GRAND PUBLIC AUTOUR DU PROJET DE TRANSITION ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE

Axe stratégique	4.Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.1 Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition énergétique		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Citoyens, acteurs du territoire
Services impliqués	Energie, Communication	**Partenaires**	Départements, Université Populaire, ADIL, ALEC, Associations
Objectif de l'action	✓ Faire de la transition énergétique un projet sociétal, impliquant le plus grand nombre de citoyens et vecteur de dynamisme pour le territoire ✓ Inscrire le PCAET comme une politique structurante et transversale de la collectivité ✓ Favoriser l'implication citoyenne dans la gouvernance du Plan Climat L'action se propose comme objectif 1 animation « lieu d'échange » par an, soit 6 sur la période de mise en œuvre du Plan Climat.		
Articulation avec les politiques territoriales	A articuler avec toutes les politiques publiques en concertation avec les habitants		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	L'objectif de cette action est de « faire vivre » le Plan Climat dans la durée et auprès des habitants. A travers la construction du Plan Climat et du projet TEPOS, Arche Agglo s'est engagé dans une démarche de concertation, qui doit s'élargir et se pérenniser au cours des prochaines années. Le dispositif concret de mobilisation des acteurs reste à bâtir avec les partenaires de la collectivité, en priorité les associations existantes et les collectifs citoyens qui concrétisent la transition écologique du territoire. L'esprit doit être de « faire avec » ces groupes, la collectivité peut être facilitatrice et co-animatrice. Les étapes pour mettre sur pied ces « lieux d'échange » pourront être les suivantes : - Nouer des relations avec les associations structurées et les collectifs moins tangibles engagés et reconnus dans le territoire		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">- Les réunir pour leur exposer le souhait de la collectivité et écouter la façon dont ces groupes voient les choses et imaginent ces lieux d'échange
- Bâtir les actions de communication et animation résultant de ce travail.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Co-élaboration et 1er évènement</td><td colspan="5">Mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
• Fonctionnement : budget de communication estimé à 10.000€ environ</td><td colspan="3">10 jours par an chargée de mission énergie</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre d'actions d'animation / débat « lieu d'échange » avec le grand public réalisées</td><td>Cibles</td><td colspan="2">6 (1 par an)</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Nombre de participants aux différents temps d'animation</td><td>Cibles</td><td colspan="2">200</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">❖ Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
(E) Intégrer les enjeux environnementaux dans les échanges sur la transition énergétique</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="6">Réduction conso. énergie | Réduction GES | Qualité de l'air
0 | 0 | 0
Energies Renouvelables | Adaptation | Stockage carbone
0 | 0 | 0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">Les impacts de cette action sont foncièrement intangibles, mais ils peuvent être importants à long terme, si la collectivité parvient à fédérer les acteurs du territoire autour d'une ambition et d'un projet communs, et à créer une « communauté d'intérêt » sur la transition écologique du territoire.</td></tr>
</table>

4.1.2 PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX A SA GOUVERNANCE

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">4.Développer les énergies positives du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">4.1 Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition énergétique</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Tous acteurs du territoire (citoyens, associations, institutionnels, entreprises)</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Energie, Communication</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Départements, Université Populaire, Associations, Conseil de développement</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Organiser le pilotage du Plan Climat dans sa phase de mise en œuvre
✓ Associer les acteurs du territoire à la gouvernance du Plan Climat, faire la transparence sur les décisions politique et responsabiliser les citoyens

L'action se propose comme objectif de tenir 1 COPIL Transition Ecologique par an (PCAET – TEPOS) ouverts aux structures du territoire (associations, entreprises, collectifs…)</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">A articuler avec toutes les politiques publiques en concertation avec les habitants</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">Volet Pilotage du PCAET
1. Sécuriser dans la lettre de mission d'un.e technicien.ne le temps humain nécessaire au suivi et au pilotage transversal des actions du Plan Climat
2. Créer un Comité de Pilotage du Plan Climat réunissant à une fréquence régulière les pilotes des actions, les élus référents des thématiques climat-air-énergie et les principaux partenaires du territoire
Pour une meilleure transversalité et efficacité, ce COPIL pourrait être transversal à toutes les politiques publiques « transition écologique » (notamment le PCAET et le projet TEPOS, mais aussi potentiellement les politiques Mobilité, Déchets, Alim-Agri, Habitat…)
3. Réaliser le suivi-évaluation des actions du Plan Climat et les valoriser annuellement lors du COPIL

Volet Animation du PCAET
1. En lien avec l'action 4.1.1., imaginer la meilleure façon d'ouvrir la gouvernance du Plan Climat aux citoyens et acteurs du territoire
Inviter des représentants de la société civile à participer au COPIL (conseil de développement, collectifs citoyens, groupements d'entreprises…)
2. Rendre public les CR des COPIL PCAET sur le site d'ARCHE Agglo</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Co-élaboration et 1er COPIL</td><td colspan="5">Mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="4">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€</td><td></td><td></td><td></td><td colspan="2">8 jours par an chargée de mission énergie</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="2">❑ Nombre de comités de pilotage organisés
❑ Mise en œuvre d'un outil de suivi-évaluation</td><td>Cibles</td><td>12
1</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="2">❑ Nombre de comités de pilotage ouverts</td><td>Cibles</td><td>6</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="4">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td> 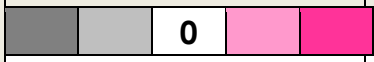 </td><td> 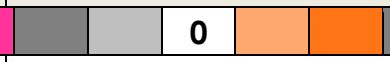 </td><td colspan="2"> 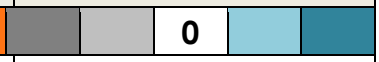 </td></tr>
<tr><td></td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td> 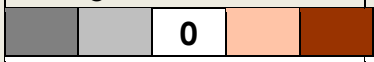 </td><td> 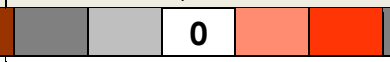 </td><td colspan="2"> 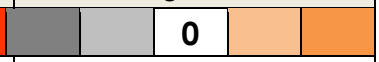 </td></tr>
<tr><td></td><td></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="4"></td></tr>
</table>

4.1.3 CONTRIBUER A L'EMERGENCE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET CITOYEN D'ENERGIE RENOUVELABLE

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="4">4.Développer les énergies positives du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="4">4.1 Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition énergétique</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Citoyens</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Energie, Communication</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Passerelle, Asso des Centrales Villageoises, collectifs citoyens, ALEC, ADIL, AURA-EE, ABF</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="4">✓ Contribuer au développement des énergies renouvelables
✓ Sensibiliser le grand public à travers un projet fédérateur et stimulant
✓ Faire de la transition énergétique un projet sociétal
✓ Capter les retombées économiques locales de la transition énergétique

L'action se propose comme objectif de permettre la concrétisation d'un premier projet ENR citoyen d'ici fin 2025.</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="4">Emergence d'une association centrale villageoise sur le territoire, projet de création d'une société.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="4">Les différentes phases identifiées sont les suivantes :

1. Nouer des relations avec les projets citoyens en émergence et analyser avec eux leurs difficultés et besoins
2. Mettre du temps humain d'un.e technicien.ne de la collectivité pour apporter un soutien administratif et technique au(x) projet(s) citoyen(s)
3. Valoriser politiquement le projet à travers la communication de la collectivité et le discours des élus
5. Mettre le(s) collectif(s) en relation avec les acteurs experts capables de les accompagner sur des sujets techniques particuliers ou des outils spécifiques</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€</td><td colspan="2"></td><td colspan="2" rowspan="2">4 jours par an chargée de mission énergie</td></tr>
<tr><td colspan="3">▪ Investissement : prise de capital dans une société citoyenne
▪ Fonctionnement : communication</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Projet citoyen réalisé (équipement en service)</td><td>Cibles</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Nombre d'autres projets citoyens ou collectifs de transition écologique ayant émergé</td><td>Cibles</td><td>3</td></tr>
</table>

Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : ❖ (E) Privilégier les friches, sols pollués et zones urbanisées pour le développement de ces projets ❖ (R) Intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux (continuités écologiques, artificialisations des sols, ...) dans la mise en œuvre de projet citoyen d'énergie renouvelable ❖ Intégrer les enjeux patrimoniaux (avec les ABF) pour les projets en zones bâties
Impacts réglementaires	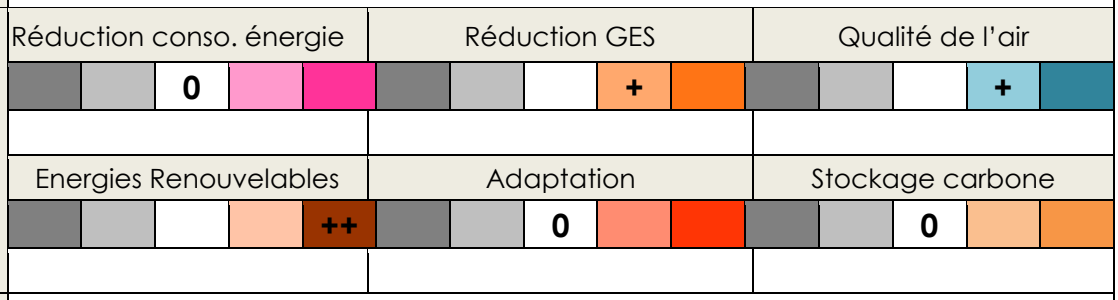
Co-bénéfices	Création de lien social et fédération des citoyens autour de l'objectif de transition écologique Création de richesses sur le territoire / captation d'une part plus grandes des retombées économiques de la transition énergétique Nouveaux revenus pour la collectivité dans le cas d'un investissement financier

4.1.4 SENSIBILISER ET FORMER L'ENSEMBLE DE LA POPULATION AUX ENJEUX ENERGIE-CLIMAT, Y COMPRIS LES SCOLAIRES

Axe stratégique	4. Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.1 Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition énergétique		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Grand public, scolaires
Services impliqués	Energie, communication	**Partenaires**	ALEC, ADIL, associations
Objectif de l'action	✓ Faire évoluer les comportements vers des pratiques plus sobres en énergie ✓ Informer le grand public sur les économies d'énergie ✓ Sensibiliser le jeune public à travers des animations et visites de terrain		
Articulation avec les politiques territoriales	Une convention trisannuelle a été signée entre ARCHE Agglo, l'ADIL et l'ALEC. Un programme d'animations grand public est inscrit dans cette convention, avec la réalisation d'une dizaine d'interventions par an sur le territoire. ARCHE Agglo propose chaque année aux écoles du territoire un programme d'animations, autour de différentes thématiques. A partir de 2021, des animations sur le thème de l'énergie et du changement climatique seront inclues dans ce programme.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Sur les animations grand public : 1. Mettre en place un programme semestriel d'animations avec les partenaires d'ARCHE Agglo : définir ensemble le contenu des animations, qui peuvent être des ateliers pratiques, des conférences, visites de sites…		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">2. Diffuser le programme d'animations : dans la presse, documents institutionnels, site internet, flyers
3. Evaluer le programme d'animations et le faire évoluer, en lien avec les orientations du PCAET : un bilan annuel sera réalisé, et les animations proposées seront revues chaque année en fonction des priorités du PCAET

Sur les animations scolaires :
1. Inscrire la thématique air énergie climat dans le marché global de sensibilisation scolaire sur l'environnement : interventions sur le changement climatique, les énergies renouvelables, les éco-gestes, les éco-matériaux
2. Construire un programme d'animations avec les prestataires identifiés, incluant des visites de terrain (production d'énergie renouvelable, rénovation performante…)
3. Déployer les animations scolaires sur le territoire</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€€
Fonctionnement : 15000 € pour les animations grand public / 10 000 € pour les animations scolaires</td><td colspan="3">20 jours par an chargé de mission énergie</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">CEE, ADEME</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de participants aux interventions
❑ Nombre de classe concernées par les animations scolaires</td><td>Cibles</td><td colspan="2">600 pers
50 classes</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Réduction des consommations d'énergie</td><td>Cibles</td><td colspan="2">50% des ménages réalisent 12 gestes de sobriété énergétique</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C)
❖ (E) Intégrer les thématiques air, séquestration carbone et adaptation au changement climatique pour favoriser la montée en compétences / connaissances conjointes avec les autres thématiques du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td></tr>
<tr><td colspan="2">20 GWh d'économisés pour 50% des ménages réalisant 12 gestes de sobriété</td><td colspan="2">2 800 tonnes de CO2</td><td colspan="2">2,4 tonnes de polluants</td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">0</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6"></td></tr>
</table>

4.2 CADRER ET ACCOMPAGNER UN DEVELOPPEMENT AMBITIEUX ET EQUILIBRE DES ENR TERRITORIALES

4.2.1 DEFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE ET/OU UNE CHARTE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Axe stratégique	4.Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.2. Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Acteurs de l'énergie
Services impliqués	Energie, urbanisme	**Partenaires**	Syndicats d'énergie, DDT, Passerelle, ALEC, associations locales
Objectif de l'action	✓ Accélérer le développement des énergies renouvelables, notamment les filières prioritaires ✓ Permettre un développement harmonieux des filières ENR, respectueux des équilibres du territoire		
Articulation avec les politiques territoriales	Politiques d'urbanisme (pour favoriser l'essor des ENR dans les nouveaux aménagements et bâtiments)		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Le Plan Climat constitue un premier exercice de planification énergétique territoriale, avec la définition d'objectifs par secteurs d'activités et filières d'énergie renouvelable. Lors de l'atelier de co-construction du 20/11/2019, les acteurs du territoire ont co-élaboré une proposition de feuille de route pour le développement des principales filières ENR. Cette action propose d'aller plus loin en programmant les équipements structurants (parc éolien, centrale photovoltaïque, méthaniseur, réseau de chaleur biomasse…) et en définissant les actions en capacité de booster les filières « diffuse » (solaire thermique, géothermie de surface, photovoltaïque sur bâtiments, bois-énergie, etc.). En outre, ce document décrirait les conditions auxquelles devraient répondre les projets ENR pour bénéficier du soutien de la collectivité et de ses partenaires. En retour, la collectivité peut s'engager à soutenir activement ces projets vertueux. Ce projet devra réunir l'ensemble des parties prenantes pour une construction collégiale et un respect de tous suite à son adoption. Cette action serait aussi l'occasion d'approfondir le débat entamé lors du bureau communautaire du 1er octobre sur le rôle que souhaite jouer la collectivité dans l'investissement dans les projets ENR générateurs de richesses territoriales et de dividendes pour la collectivité. Etapes : - Nouer des relations avec les acteurs parties prenantes du développement des ENR (acteurs des filières, associations…) - Réunir ces acteurs pour co-élaborer le document - Réunir les élus pour débattre sur l'investissement de la collectivité dans des équipements ENR structurants		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025

<table>
<tr><td></td><td colspan="4">Mise en œuvre</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€
▪ Investissement : budget estimé à 20000€ pour un léger accompagnement d'un AMO</td><td>20 jours par an chargée de mission énergie</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="4">TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="2">❑ Document de cadrage et soutien au développement ENR adopté</td><td>Cibles</td><td>1</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="2">❑ Hausse de la production d'ENR</td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="4">Mesures d'évitement (E), de réduction (R), de compensation (C) :
❖ (E) Exclure les zones Natura 2000 du zonage potentiel
(R) Prise en compte des enjeux paysagers, architecturaux, environnementaux (biodiversité, continuités écologiques (TVB), artificialisation des sols, paysage) dans la rédaction de cette charte.
❖ (R) Définir les mesures ERC de base à prendre en compte pour ces aménagements EnR en fonction des différents enjeux identifiés en intégrant les différentes associations environnementales (LPO, …) et les gestionnaires des zones Natura 2000
❖ (R) Intégrer ces éléments dans le PLU</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="4">Réduction conso. énergie : 0 | Réduction GES : + | Qualité de l'air : +
Energies Renouvelables : ++ | Adaptation : 0 | Stockage carbone : 0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="4">Eviter les contre-effets du développement des énergies renouvelables sur le territoire (oppositions locales, tourisme…)</td></tr>
</table>

4.2.2 INCITER LES AGRICULTEURS A INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES

Axe stratégique	4.Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.2. Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales		
Pilote	Chambres d'Agriculture 07-26	**Cibles**	Exploitations agricoles
Services impliqués	Energie, agriculture	**Partenaires**	ARCHE Agglo, SDE, CNR
Objectif de l'action	✓ Contribuer au développement des énergies renouvelables ✓ Faire bénéficier d'une autre ressource financière pour les exploitations agricoles		

	✓ Augmenter la part d'énergie renouvelable produite dans le secteur agricole L'action vise à installer des générateurs photovoltaïques sur les toitures agricoles existantes et les projets d'extension ou de création de nouveaux bâtiments nécessaires au développement des exploitations agricoles.
Articulation avec les politiques territoriales	Les chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche proposent une formation pour acquérir les connaissances de base pour le montage d'un projet sur une exploitation agricole (une première session commune 07-26 a lieu en mars 2020). Dans la Drôme, la chambre d'agriculture dynamise son partenariat avec Énergie Rhône Vallée, lequel lance un appel à projets pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments agricoles. Le 18 mai 2018, a été signée une convention triennale. Ainsi, Énergie Rhône Vallée (ERV), composée d'acteurs publics dont la chambre d'agriculture de la Drôme et d'investisseurs privés, s'engage à accompagner la profession agricole dans la construction de ses projets de production d'énergies renouvelables.
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Arche Agglo souhaite favoriser le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments des exploitations agricoles. Les différentes phases identifiées pour atteindre cet objectif sont les suivantes : 1. Utiliser les projets exemplaires du territoire pour en faire des vitrines pour les autres exploitations agricoles (le registre des installations mentionne : DELIFRUITS à Saint-Donat-sur-l'Herbasse (134kWc), l'EARL DE COLLET à Cheminas (90kWc), La FERME DE GRANDOS à Lemps (100 kWc)). 2. Réaliser une fiche sur une ou deux installations du territoire et obtenir des propriétaires l'autorisation pour faire visiter leur installation deux fois par an. S'inspirer de fiches existantes : https://occitanie.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/publications/Occitanie/photovoltaique_elevage_01.pdf http://www.bretagne.synagri.com/ca1/PJ.nsf/TECHPJPARCLEF/30067/$File/Energie-Guide-projet-photovoltaique-sur-toitures-agricoles2017-11.pdf?OpenElement https://agri82.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/075_Inst-Tarn-et-Garonne/7-PDF_PAGES_STATIQUES/4-Agroenvironnement/Energies_renouvelables/Fiches_agrienergies_PHOTOVOLTAIQUE_2010.pdf 3. Organiser en collaboration avec les Chambres d'Agriculture et les Cuma, deux visites par an d'information sur une installation photovoltaïque. 4. Profiter des réunions d'informations et de concertation, des organismes du territoire (CUMA, Chambre d'Agriculture, etc.) pour distribuer la fiche d'information sur le photovoltaïque. 5. Proposer un sujet de stage pour l'identification, le prédimensionnement des sites et l'analyse économique de vingt projets: a. Identification des meilleures toitures à l'aide de la BDTopo qui identifie les bâtiments agricoles (utiliser le logiciel libre Qgis) et évaluation du potentiel de productible électrique solaire territorial sur cette base, b. Identifier le propriétaire et proposer un prédimensionnement gratuit, c. Réaliser le prédimensionnement sur PVGIS d. Calculer en première approche la rentabilité économique du projet e. Etablir une fiche de synthèse à proposer au propriétaire du site. 6. Réalisation d'études d'opportunités (volets technique / économique / modalités possibles d'investissement) pour aider à la décision, sur une dizaine de toitures 7. Accompagner le projet dans sa mise en œuvre, soit individuellement soit avec l'aide d'une société de développement.

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">8. Etudier la faisabilité des projets en autoconsommation et solaire thermique</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Préparation (tâches 1 et 2)</td><td colspan="5">Animation</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€
Faible moyens financiers nécessaires pour cette action d'animation.</td><td colspan="3">4 jours de suivi
Temps animation chambres d'agriculture</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">Région, ADEME, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="4">❑ Nombre de contacts établis avec les agriculteurs</td><td>Cibles</td><td>30 contacts</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="4">❑ Nombre d'installations réalisées (faire un suivi annuel sur la donnée " Registre national des installations de production d'électricité et de stockage" en allant sur le site internet https://opendata.reseaux-energies.fr)</td><td>Cibles</td><td>5 installations</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Eviter la construction de bâtiments agricoles « opportunistes » pour l'installation de PV, privilégier le bâti existant ou nécessaire au développement pour limiter l'artificialisation des sols
❖ (E) Prévoir un accompagnement / une aide pour le remplacement des toitures en fibro-ciment.</td></tr>
<tr><td rowspan="6">Impacts réglementaires</td><td colspan="2">Réduction conso. énergie</td><td colspan="2">Réduction GES</td><td colspan="2">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td></tr>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="2">Réduction de 150 tonnes de CO2</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td colspan="2">Energies Renouvelables</td><td colspan="2">Adaptation</td><td colspan="2">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td colspan="2">++</td><td colspan="2">+</td><td colspan="2">+</td></tr>
<tr><td colspan="2">500 MWh</td><td colspan="2"></td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">Une des premières actions susceptibles d'entraîner l'exploitation agricole sur la voie de la transition énergétique
Réduction des gaz à effet de serre à hauteur de 300gCO_2/kWh produit.
Taxe IFER sur les installations photovoltaïques de plus de 100 kWc (celle-ci est réduite de moitié depuis 2020 mais perdure à hauteur de 3,7€ par kWc).</td></tr>
</table>

4.2.3 INSTAURER UNE OBLIGATION DE PRODUCTION ENR SUR LES BATIMENTS INDUSTRIELS / SUR LES NOUVELLES ZONES D'ACTIVITES

Axe stratégique	4.Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.2. Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Bâtiments industriels et commerciaux et zones d'activité.
Services impliqués	Urbanisme, Energie, économie	**Partenaires**	CCI, CMA
Objectif de l'action	✓ Contribuer au développement des énergies renouvelables ✓ Augmenter la part d'énergie renouvelable du secteur industriel (part très faible actuellement) ✓ Favoriser une démarche globale de développement durable sur les nouvelles zones d'activité L'action vise à favoriser le développement des énergies renouvelables sur les zones d'activité et inciter les bâtiments industriels à produire une énergie renouvelable et locale (solaire photovoltaïque ou thermique, géothermie, bois énergie). Cela passe par une obligation inscrite dans le Cahier de Prescription Technique et environnementale annexé du cahier des charges de cession de terrain.		
Articulation avec les politiques territoriales	Les zones d'activités sont concernées par l'article L300-1 du code de l'urbanisme : *"Toute action ou opération d'aménagement faisant l'objet d'une évaluation environnementale doit* ***faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone****, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération."* Le code de l'urbanisme vient également d'être modifié par la loi énergie climat du 8 novembre 2019. Celui-ci impose désormais dans son article L111-18-1, pour les bâtiments de plus de 1000m², qu'il y ait *"un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode cultural garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité, soit tout autre dispositif aboutissant au même résultat…"* Pour autant, les bâtiments de moins de 1000m² ne sont pas soumis à cette obligation ni à l'obligation de réaliser une étude de faisabilité sur le recours aux énergies renouvelables, seules la zone d'activité dans son ensemble y est soumise. ce qui n'implique pas que ces EnRs se développent		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Arche Agglo souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables sur les nouveaux bâtiments industriels et les nouvelles zones d'activité. Les différentes phases identifiées pour atteindre cet objectif sont les suivantes : 1. Identifier les leviers disponibles pour accompagner les entreprises du territoire à installer des équipements d'énergies renouvelables a. Recenser chaque année les aides et les incitations financières disponibles pour les bâtiments artisanaux et industriels qui ne sont pas soumis à l'article de loi L111-18-1 du code de l'urbanisme (ces bâtiments ayant une obligation réglementaire, ils n'auront droit à		

<table>
<tr><td></td><td>aucune subvention, ni aide). Se rapprocher du Conseil Régional et de l'ADEME pour les aides (notamment les AMI de l'ADEME).
b. Identifier sur le territoire les sociétés en mesure de porter les projets d'investissement photovoltaïque pour le compte des futures entreprises qui s'installent sur les nouvelles ZA et qui ne souhaiteraient pas porter ce type d'investissement.
c. Faire une ou deux fiches de références sur des bâtiments industriels du territoire équipés d'installations EnRs
d. Utiliser l'étude de faisabilité obligatoire sur les énergies renouvelables pour établir un zonage des énergies favorables (ressource géothermique sur sonde ou sur nappe, cartographie et contraintes patrimoniales pour le solaire).

2. Rédiger un Cahier de Prescription Technique et Environnementale qui constituera une annexe du cahier des charges de cession de terrain. Ce CPTE prescrira l'obligation de produire une énergie renouvelable à hauteur de 10% des consommations annuelles ou une production photovoltaïque en toiture sur une surface au moins égale à 30 % de la toiture du bâtiment ou sur les ombrières surplombant les aires de stationnement sur une surface au moins égale à 30 % des aires de stationnement créées. En l'absence d'une installation photovoltaïque lors de la construction du bâtiment, fixer une obligation pour la charpente et la structure du bâtiment d'un dimensionnement avec une surcharge supplémentaire de 20kg/m² pour permettre l'accueil d'une installation photovoltaïque à l'avenir.</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td>2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025
En fonction de la création de nouvelles zones d'activité</td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td>Budget annuel estimé
€
• Investissement : € (rédaction du CPTE par un cabinet d'urbanisme)
Moyens humains nouveaux
10 jours par an</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>AMI de l'ADEME, CEE, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Document de synthèse de la tâche 1 réalisé : aides et incitations financières disponibles, recensement des développeurs PV en capacité d'intervenir sur les bâtiments, fiches-références, zonage des énergies favorables
❑ CPTE rédigé et approprié
Cibles : Document réalisé + CPTE rédigé</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Nombre d'installations réalisées (faire un suivi avec le dépôt du permis de construire)
Cibles : Au moins une installation par bâtiment</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ Intégrer dans les CPTE des objectifs en terme de biodiversité, gestion de l'eau, qualité environnementale.
❖ (R) Favoriser les sols perméables dans les ZA, intégrer la conservation et l'intégration de haies, espaces vertes, zones humides dans les ZA.</td></tr>
</table>

	❖ (R) Faire le lien avec la DREAL pour favoriser également cette action auprès des ICPE.
Impacts réglementaires	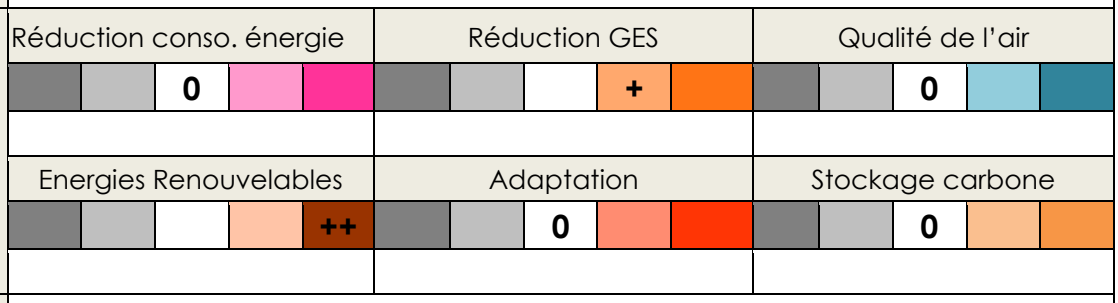
Co-bénéfices	Réduction des gaz à effet de serre par la substitution des énergies fossiles ou la production photovoltaïque (300gCO_2/kWh). Taxe IFER sur les installations photovoltaïques de plus de 100 kWc (celle-ci est réduite de moitié depuis 2020 mais perdure à hauteur de 3,7€ par kWc).

4.3 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE PRODUCTION DE CHALEUR ET DE GAZ RENOUVELABLE

4.3.1 AIDER A L'EMERGENCE DE PROJETS DE METHANISATION

Axe stratégique	4. Développer les énergies positives du territoire		
Objectif stratégique	4.3. Soutenir le développement des filières de production de chaleur et de gaz renouvelable		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Industries agro-alimentaires, agriculteurs
Services impliqués	Energie	**Partenaires**	CCI, Chambres d'agriculture, développeurs, GRDF
Objectif de l'action	✓ Identifier les potentiels de méthanisation, en particulier liés aux industries agro-alimentaires ✓ Initier de nouveaux projets de méthanisation, par un appui aux études ✓ Réduire la quantité de gaz fossile consommées et les émissions GES associées		
Articulation avec les politiques territoriales	Le territoire présente un potentiel assez important lié à la présence d'industries de transformation agro-alimentaires. Une première étude des potentiels avait été réalisée en 2018, ciblant en particulier les potentiels agricoles. L'objectif de l'action est de préciser ces potentiels, pour accompagner l'émergence de projets. Sur la méthanisation agricole, il existe déjà deux unités en production (Cheminas et Plats), l'objectif serait de travailler sur de plus petites unités agricoles.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Les différentes phases identifiées sont les suivantes : 1. Se rapprocher des territoires voisins (Valence romans Agglo, Portes de Drômardèche), qui portent des projets d'unités de méthanisation, pour connaître les potentiels déjà captés par ces projets		

<table>
<tr><td></td><td>2. Réaliser une étude plus précise sur les gisements issus des industries agro-alimentaires et des grandes surfaces : compléter les données des diagnostics existants, enquêter les entreprises du territoire. Cela permettra de quantifier les gisements valorisables localement. Les potentiels en injection réseau (biogaz) seront privilégiés
3. Accompagner l'émergence de projets, en lien avec des développeurs privés : faire le lien avec les entreprises concernées, appuyer la recherche de foncier, mettre en place une concertation avec la population, mobiliser des financements
4. Suivre le groupe de travail mis en place par la chambre d'agriculture 07 sur la micro-méthanisation agricole</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td><table><tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr><tr><td>étude</td><td colspan="5">Mise en œuvre de l'action</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td><table><tr><td colspan="2">Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr><tr><td colspan="2">€€
• Fonctionnement : étude</td><td>20 jours par an chargé de mission énergie</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td>Région, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td><table><tr><td>❑ Réalisation d'une étude de gisements</td><td>Cibles</td><td>1</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td><table><tr><td>❑ Nombre de projets de méthanisation ayant émergé</td><td>Cibles</td><td>1</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td>Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Eviter et réduire l''utilisation de CIVE et autres matériaux dans la filières énergie qui viennent concurrencer l'agriculture et l'autonomie alimentaire du territoire.
❖ (E) Favoriser en priorité la réduction des déchets à la source.
❖ (E) Intégrer les enjeux en lien avec l'urbanisme (nuisances olfactives) les risques (sanitaires et technologiques).
❖ (R) Anticiper les impacts sur l'eau et les sols en lien avec l'épandage digestat.
❖ (R) Anticiper l'acheminement des matières organiques (périmètre géographique de collecte des biodéchets).
❖ (E, R) Privilégier une implantation sur du foncier déjà artificialisé ou pollué et dégradé.
❖ (C) En dernier lieu, compenser les zones potentiellement artificialisées par le projet.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td><table><tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr><tr><td>0</td><td>+</td><td>0</td></tr><tr><td></td><td>Réduction de 2 600 tonnes de CO2</td><td></td></tr><tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr><tr><td>+</td><td>0</td><td>0</td></tr><tr><td>8,3 GWh</td><td></td><td></td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td></td></tr>
</table>

4.3.2 ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE BOIS

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="3">4. Développer les énergies positives du territoire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="3">4.3. Soutenir le développement des filières de production de chaleur et de gaz renouvelable</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td>Professionnels de la filière bois, communes, propriétaires foncier</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Energie</td><td>Partenaires</td><td>FIBOIS, CRPF, Chambre d'agriculture 07, SDE, CSBE</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">✓ Favoriser l'utilisation de bois local dans les projets de construction bois, ou de bois énergie
✓ Améliorer la gestion de la forêt et prendre en compte les besoins d'adaptation au changement climatique
✓ Accompagner l'engagement des professionnels du bois dans des démarches qualité (labellisation, plan de gestion…)</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="3">Plusieurs associations de professionnels et de propriétaires fonciers existent sur le territoire (Fibois, CRPF, Charte Forestière des Chambaran, ASLGF du Bas Dauphiné, Association Drôme des Collines Forestières). Ces structures proposent des accompagnements techniques, regroupements fonciers, formations, pour une gestion plus durable des forêts et une valorisation des produits issus de la filière.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="3">Les différentes phases identifiées sont les suivantes :

1. Etablir des partenariats avec les professionnels de la filière bois : identifier les enjeux de la filière, les besoins de structuration et d'accompagnement, de formations
2. Mener des actions d'information auprès des propriétaires fonciers, pour une meilleure gestion et valorisation des forêts
3. Privilégier l'utilisation du bois dans les projets des collectivités : sensibiliser les élus sur l'utilisation du bois dans les projets de construction (les départements proposent des aides pour les projets de construction des collectivités utilisant le bois), accompagner les projets de réseaux de chaleur bois
4. Informer le grand public sur l'utilisation du bois pour le chauffage (lien avec l'action 2.4.1) et les démarches qualité (Rhône-Alpes Bois bûche)
5. Mener des actions de sensibilisation auprès des scolaires sur la ressource forestière et son utilisation (lien avec l'action 4.1.4)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise œuvre de l'action</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="2">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€
• Temps d'animation</td><td colspan="2">4 jours par an chargé de mission énergie
Temps d'animation Fibois, CRPF</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Région, ADEME, TEPOS</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Nombre de projets de construction / rénovation utilisant du bois
❑ Nombre d'actions de communication réalisées</td><td>Cibles</td><td>5
3</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td></td><td>Cibles</td><td></td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="3">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Privilégier l'usage du bois en bois d'œuvre, puis bois industriel et en dernier lieu en bois-énergie pour limiter les émissions de polluants atmosphériques en lien avec la combustion.
❖ (E) Inclure une gestion durable de la ressource en bois et le maintien de la biodiversité.</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="3">
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>0</td><td>+</td><td>+</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>+</td><td>+</td><td>+</td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="3"></td></tr>
</table>

5 ETRE UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE POUR MONTRER SON AMBITION DANS LA TRANSITION ECOLOGIQUE

5.1 AFFIRMER L'AMBITION POLITIQUE "TEPOS" DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE

5.1.1 ELABORER UN PARCOURS DE VALIDATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS ET POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COLLECTIVITE

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">5. Collectivité exemplaire</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">5.1. Affirmer l'ambition politique "TEPOS" dans toutes les politiques publiques de la collectivité</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">ARCHE Agglo, communes</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Tous les services</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">Atmoterra, Auxilia</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Faciliter l'intégration des enjeux environnementaux du territoire dans les projets et politiques publiques.
✓ Sensibiliser et permettre la montée en compétence des élus et agents autour des enjeux environnementaux du territoire.</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Cette action s'intègre dans les objectifs des documents cadres : SRCAE, SRADDET, SRCE, SCOT, PLU, SNBC, PREPA</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">• Intégrer et mettre à jour régulièrement (environ 1 fois par an) les enjeux environnementaux du territoire (basé sur l'Etat Initial de l'Environnement de l'EES)
• Identifier les contraintes et objectifs des plans et schémas globaux (SRADDET, SNBC, PREPA, SRCAE…) et locaux (PLUi, SCoT, …)
• Sur cette base, définir une grille de lecture et d'analyse comprenant plusieurs questions-clés permettant de définir l'acceptabilité d'un projet ou d'une politique.
• Examiner chaque projet au regard des principaux enjeux environnementaux pour le territoire (impact énergétique, impact climatique, impact sur l'artificialisation des sols, sur la consommation d'eau, bilan des GES, ...). Une approche qualitative, semi-quantitative ou quantitative (kW, teqCO2, en lien avec les différents indicateurs du PCAET par exemple) pourra être adoptée.
• Définir des critères / règles / seuils d'acceptabilité des projets une fois un retour d'expérience suffisant d'évaluation des projets disponible
• Revoir et faire évoluer ces seuils régulièrement (1 fois par an) pour mesurer le changement et initier la démarche de progrès lors d'un Comité de Suivi spécifique (Conseil de développement, …)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Mise en place</td><td colspan="5">Utilisation</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
</table>

Moyens à y consacrer	€	Temps d'élaboration, appropriation, animation : 10 jours par an	
	Pas de budget nécessaire a priori		
Pistes de financement			
Indicateurs de suivi	❑ Parcours de validation environnementale adopté ❑ Part des projet, plans et programmes faisant l'objet d'une évaluation et d'un arbitrage	Cibles	Oui/non 5/an
Indicateurs de résultat		Cibles	
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	❖ Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : Intégrer la démarche ERC (Eviter Réduire Compenser) dans chaque projet mené par la collectivité et proposer des alternatives éprouvées et cohérentes d'un point de vue technique et économique (ex : présenter le surcoût d'un bâtiment en bois mais également la quantité de CO2 stockée, ...).		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie +	Réduction GES +	Qualité de l'air +
	Energies Renouvelables +	Adaptation +	Stockage carbone +
Co-bénéfices	Ensemble des thématiques environnementales : Biodiversité, consommation d'espace, santé, GES		

5.1.2 FAVORISER L'APPROPRIATION DES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT AUPRES DES ELUS LOCAUX

Axe stratégique	5.Être une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.1 Affirmer l'ambition politique "TEPOS" dans toutes les politiques publiques de la		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	ARCHE Agglo, communes
Services impliqués	Service énergie	**Partenaires**	ADIL 26 / ALEC 07 / SDE
Objectif de l'action	✓ Impliquer l'ensemble des élus du territoire dans la construction et la mise en œuvre des actions du PCAET ✓ Créer des lieux d'échanges et d'informations à destination des élus locaux sur les problématiques énergie climat ✓ Intégrer la transition écologique dans tous les projets publics		
Articulation avec les politiques territoriales	Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, des référents communaux ont été désigné, pour faire le lien entre les actions menées au sein des communes et les orientations du PCAET. Il s'agit de poursuivre ces échanges afin de mieux intégrer les enjeux sur l'ensemble des projets menés, et d'initier une dynamique collective.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Proposer aux communes de désigner des référents sur la thématique énergie climat, qui seront les interlocuteurs privilégiés du PCAET		

	2. Organiser 2 à 3 rencontres annuelles, sur des thématiques précises (énergie renouvelable, gestion des espaces verts, gestion de l'eau, rénovation des bâtiments…). L'objectif étant de créer des échanges d'expériences sur les projets locaux, valoriser les bonnes pratiques, et initier de nouveaux projets en lien avec les orientations du PCAET 3. Organiser des visites de sites et des retours d'expériences sur le territoire d'ARCHE Agglo ou d'autres territoires
Planning	2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 Mise en œuvre tout au long du PCAET
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé** € • Temps d'animation **Moyens humains nouveaux** 10 jours par an
Pistes de financement	
Indicateurs de suivi	❑ Nombre d'actions de sensibilisation auprès des élus communaux — Cibles : 10 actions
Indicateurs de résultat	*Pas d'indicateurs d'impact* — Cibles :
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) : ❖ (E) Intégrer les thématiques air et adaptation au changement climatique pour favoriser la montée en compétences / connaissances conjointes avec les autres thématiques du PCAET ❖ (R) Communiquer sur les bénéfices courts et long termes pour changer la vision des élus et ne plus parler de "contraintes environnementales"
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : + | Réduction GES : + | Qualité de l'air : + Energies Renouvelables : ++ | Adaptation : + | Stockage carbone : +
Co-bénéfices	-

5.2 EQUILIBRER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE DU PATRIMOINE BATI

5.2.1 REALISER UN PLAN DE SOLARISATION DES TOITURES PUBLIQUES

Axe stratégique	5. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.2 Equilibrer les consommations énergétique et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	ARCHE Agglo, communes

<table>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Service énergie technique</td><td>Partenaires</td><td>ADIL 26, ALEC 07, SDE, communes</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">✓ Définir un plan pour développer la production photovoltaïque sur le patrimoine public communal et intercommunal.
✓ Accompagner les communes dans leur réflexion sur la production photovoltaïque.</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="3">Dans un objectif d'exemplarité, les collectivités peuvent utiliser leur patrimoine pour développer la production d'énergie renouvelable. Des sociétés locales existent déjà pour accompagner les projets (SEM RhôneVallée, Centrales Villageoises…)</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="3">1. Etude des potentiels de production réalisée par un stagiaire, avec appui de l'ADIL et SDE, sur les bâtiments intercommunaux, et les communes volontaires : l'étude portera sur les toitures, et parkings pour ombrières. Une réflexion sur la possibilité d'autoconsommation ou de solaire thermique sera faite pour chaque projet, afin de choisir la production la mieux adaptée :
La collectivité pourra s'inspirer du travail réalisé à Oléron.

2. Identification des toitures et parkings présentant un potentiel intéressant, présentation des résultats aux communes

3. Réflexion sur la structuration la plus pertinente (Régie, mise à disposition de toitures, création d'une SEM), avec l'appui du programme STARTER'ENR de la Région

4. Structuration (en fonction de l'étape précédente) avec les partenaires identifiés

5. Etudes complémentaires (structures, amiante, raccordement…) et installation de panneaux photovoltaïque</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Etude de potentiels</td><td colspan="5">Mise en œuvre de l'action</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="4">Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td></td><td>€€</td><td>€€€</td><td>€€€€</td><td rowspan="2">Postes existants internes :
20 jours par an service énergie
Stagiaire 6 mois en 2020</td></tr>
<tr><td colspan="4">• Investissement : en fonction du type d'investissement choisi</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5">Région, TEPOS</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre de lieux de production
❑ Nombre de bâtiments identifiés
❑ Nombre de communes impliquées dans l'étude</td><td>Cibles</td><td>15
40
30</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Puissance des installations</td><td>Cibles</td><td>600 KWc</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (R) Intégration du PV-toiture sur le patrimoine bâti en centre-ville (lien avec les Architectes des Bâtiments de France)
❖ (E) Favoriser l'autoconsommation (éclairage dans les écoles par exemple)
❖ (R) Intégrer les enjeux paysagers pour les bâtiments existants
❖ (E) Maintenir les espèces présentes dans les toitures (chiroptères, rapaces, …) et à proximité (ex : hirondelles)
❖ (R) Minimiser les nuisances pour ces espèces pendant les travaux</td></tr>
</table>

Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie	Réduction GES	Qualité de l'air
	0	++	0
		Réduction de 225 tonnes de CO2	
	Energies Renouvelables	Adaptation	Stockage carbone
	+++	+	0
	750 MWh		
Co-bénéfices	- Développement économique de la filière photovoltaïque - Retombées économiques pour les collectivités (vente d'énergie ou location de toitures)		

5.2.2 ASSURER UN SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES INTERNES

Axe stratégique	5.Être une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.2 Equilibrer les consommations énergétique et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Patrimoine ARCHE Agglo
Services impliqués	Service énergie technique	**Partenaires**	SDE
Objectif de l'action	✓ Assurer un suivi régulier des consommations énergétiques du patrimoine d'ARCHE Agglo, afin de disposer des données et leviers utiles pour réduire les consommations d'énergie		
Articulation avec les politiques territoriales	Les collectivités sont soumises à des obligations en termes de réduction des consommations énergétiques de leur patrimoine (bâtiments de plus de 1000 m²) En 2019, le suivi des consommations énergétique a été mis en place grâce à un stage, pour réaliser un état des lieux des consommations. Ce travail nécessite d'être approfondi, pour monter en compétence et mener des actions concrètes de réduction des consommations.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Poursuivre le travail de bilan énergétique annuel des consommations (en interne ou via l'adhésion au SDE), compléter ce bilan avec l'ensemble des bâtiments appartenant à ARCHE Agglo, et intégrer l'ensemble des consommations énergétiques (éclairage public, eau, carburant) 2. Acquérir des outils plus performants pour réaliser un suivi plus régulier (logiciels, outils en ligne) 3. A partir des bilans de consommation énergétiques, établir des préconisations d'actions, mettre en place des outils de mesures et des actions pour réduire les consommations (sous-compteurs, éclairage, optimisation de la régulation, maintenance…)		

Planning	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Mise en œuvre tout au long du PCAET					

Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**	**Moyens humains nouveaux**
	€	10 jours par an pour le suivi des consommations
	• Fonctionnement : outils de suivi	

Pistes de financement			
Indicateurs de suivi	❑ Réalisation d'un bilan annuel ❑ Nombre d'actions d'économie réalisées	Cibles	6 sur la durée du PCAET 10
Indicateurs de résultat	❑ Quantité d'énergie économisée	Cibles	10 %
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie : ++ / Réduction GES : + / Qualité de l'air : 0 Energies Renouvelables : 0 / Adaptation : ++ / Stockage carbone : 0		
Co-bénéfices	-		

5.2.3 ELABORER UN PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS INTERCOMMUNAUX

Axe stratégique	5. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.2 Equilibrer les consommations énergétique et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	ARCHE
Services impliqués	Patrimoine, énergie	**Partenaires**	SDE
Objectif de l'action	✓ Se donner des objectifs ambitieux en terme de rénovation énergétique et qualité environnementale des bâtiments intercommunaux ✓ Avoir une vision pluriannuelle des projets de travaux pour mieux anticiper		
Articulation avec les politiques territoriales	ARCHE Agglo définit actuellement un Programme Pluriannuel d'Investissement pour ces bâtiments. Cela inclue l'ensemble des travaux prévu sur les bâtiments. Il s'agit d'intégrer les objectifs d'économie d'énergie dans ce programme.		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Définir des critères énergétiques et écologiques à intégrer dans le cadre de la rédaction du programme PPI pour les projets de rénovations et constructions neuves : performances énergétiques, utilisation d'éco-matériaux, production d'énergie renouvelable, prise en compte du confort d'été, de la gestion de l'eau, de la biodiversité		

<table>
<tr><td></td><td colspan="6">2. Mettre en cohérence le programme de rénovation avec les objectifs du PCAET : réaliser des études thermiques et d'usage pour chiffrer les économies potentielles, définir un programme ambitieux en privilégiant dans un premier temps les changements de comportements, les usages, les équipements, l'entretien et la maintenance. Dans un second temps des gros travaux de rénovation seront envisagés. Cette démarche permet de réaliser rapidement des économies d'énergie, sans gros investissement, afin de financer par la suite les projets de rénovation.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td>Définition PPI</td><td colspan="5">Mise en œuvre de l'action</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td colspan="3">€€€
• Fonctionnement : études thermiques</td><td colspan="3">Service patrimoine (postes existants)</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="6">ADME, Région, Département</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Rédaction du programme pluriannuel d'investissement
❑ Document cadre sur les critères écologiques des rénovations et constructions neuves
❑ Nombre d'études réalisées</td><td>Cibles</td><td colspan="2">1 doc
1 doc
5 études</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Quantité d'énergie économisée (bilan annuel)</td><td>Cibles</td><td colspan="2">A préciser en fonction des études</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="6">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E) Intégrer des dispositifs de ventilation pour améliorer la qualité de l'air intérieur et réduire le risque Radon lors de la rénovation.
❖ (R) Favoriser les matériaux biosourcés et locaux lors des travaux de rénovation</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="6">Réduction conso. énergie ++ | Réduction GES ++ | Qualité de l'air 0
Energies Renouvelables ++ | Adaptation ++ | Stockage carbone +</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="6">-</td></tr>
</table>

5.2.4 ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES COMMUNES DANS LEURS PROJETS DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

Axe stratégique	5. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique

<table>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="3">5.2 Equilibrer les consommations énergétique et la production d'énergie renouvelable du patrimoine bâti</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td>ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td>Communes</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td>Service énergie technique</td><td>Partenaires</td><td>SDE</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="3">✓ Réduire les consommations d'énergie liées au patrimoine public (bâtiment et éclairage public)
✓ Accompagner les communes dans leurs projets de rénovation
✓ Valoriser les actions menées localement</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="3">Les SDE proposent un service de Conseil en Energie Partagé, qui permet aux communes de bénéficier de conseils, appui techniques et subventions pour leurs projets, ainsi qu'un suivi énergétique annuel de leur patrimoine. Actuellement, environ la moitié des communes adhèrent à ce service.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="3">1. Adhérer pour l'ensemble des communes à la compétence Conseil en Energie Partagé des SDE
2. Faire le lien entre les communes et les SDE sur les projets de rénovation, renforcer les mutualisations et les retours d'expériences : organiser une enquête pour connaître les projets des communes (réalisée en 2019), organiser des échanges d'expériences et des visites de sites
3. Sensibiliser les communes sur les possibilités d'économie sur l'éclairage public (changement de luminaires, réduction de l'intensité ou extinction nocturne…), et les bénéfices sur la biodiversité (trame noire)
4. Mettre en place des actions de communication pour valoriser les initiatives des communes : articles via les outils de communication internes, évènement annuel (prix pour la commune valorisant le plus de CEE…)
5. Proposer des groupements d'achats via les SDE sur les prestations d'exploitation maintenance des chaufferies, avec des objectifs de performances énergétiques</td></tr>
<tr><td>Planning</td><td colspan="3"><table><tr><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr><tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr></table></td></tr>
<tr><td>Moyens à y consacrer</td><td colspan="2">Budget annuel estimé
€
• Communication</td><td>Moyens humains nouveaux
4 jours par an pour le suivi des actions</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="2">❑ Nombre de rencontre organisées
❑ Nombre de projets de rénovation suivi
❑ Montant des subventions accordées aux communes</td><td>Cibles
1 par an
5</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="2">❑ Quantité de CEE mobilisés
❑ Diminution des consommations éclairage public</td><td>Cibles
20 % EP</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="3">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :

❖ (R) Frange ouest du territoire d'Arche Agglo concernée par un potentiel radon de catégorie 3 : l'ensemble des actions de rénovations thermiques devront être accompagnées d'une action visant l'enjeu radon : par exemple en conditionnant la réalisation de travaux de rénovation thermique, à la mise en place d'un diagnostic des moyens de ventilation. Possibilité également de faire le lien avec la qualité de l'air intérieur par exemple en proposant l'accompagnement par un Conseiller Médical en Environnement Intérieur</td></tr>
</table>

	(CMEI) si des éléments sont observés tels que des moisissures, de l'humidité, …). ❖ (E) Privilégier l'utilisation de matériaux bio-sourcés et locaux dans les travaux de rénovation. ❖ (R) Prendre également en compte la biodiversité pour le bâti ancien en particulier : les sous-toitures et les combles de bâtiments anciens sont souvent des lieux de nidification et de vie pour diverses espèces (oiseaux et chiroptères notamment) (faire le lien avec des associations comme la LPO qui peuvent intervenir pour reloger les oiseaux et également avec les professionnels du bâtiments pour sensibiliser /former à cet aspect).
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie ++ / Réduction GES ++ / Qualité de l'air 0 Energies Renouvelables 0 / Adaptation 0 / Stockage carbone 0
Co-bénéfices	-

5.3 REDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITES DE LA COLLECTIVITE

5.3.1 METTRE EN PLACE UN PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR

Axe stratégique	5. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.3 Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Agents de la collectivité, élus
Services impliqués	Mobilité, énergie, ressources humaines	**Partenaires**	Associations mobilités, ALEC 07
Objectif de l'action	✓ Réduire les émissions de GES liées aux déplacements internes et trajets domicile-travail ✓ Initier des changements de comportements en mettant en place des actions exemplaires		
Articulation avec les politiques territoriales	Suite à la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) interne, il est ressorti que les transports représentent 40 % des émissions de GES totales, dont 80 % uniquement pour les trajets domicile-travail. L'objectif est donc d'agir sur les déplacements des agents pour réduire les émissions de GES de la collectivité		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	Plusieurs actions sont identifiées : 1. Mise en place du télétravail : a. Recenser les attentes des agents en terme de télétravail		

<table>
<tr><td></td><td>
b. Etudier l'organisation à mettre en place pour développer le télétravail (agents concernés, besoins informatiques…)
c. Réaliser une phase test avant l'adoption générale du télétravail
2. Poursuivre et amplifier la participation au « challenge mobilité » : une fois par an, les agents s'engagent à venir travailler autrement. Proposer de réaliser le challenge une fois par mois.
3. Identifier les autres actions prioritaires sur la base des résultats du BEGES, et les conditions de leur mise en œuvre : semaine de 4 jours, forfait mobilité durable, développement des visio-conférences. Dans le cadre des groupes de travail internes mis en place (voir action 5.3.2), une réflexion sera menée en lien avec les services mobilité, énergie, ressources humaines et l'ensemble des directions pour avancer sur ces propositions
4. Recrutement d'un stagiaire pour travailler sur la mise en place d'un plan de mobilité employeur : identification des actions, préconisations de mise en œuvre, mobilisation des agents
5. Mise en œuvre du plan de mobilité employeur
</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025</td></tr>
<tr><td>Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td>Budget annuel estimé</td><td>Moyens humains nouveaux</td></tr>
<tr><td>€€
• Investissement : équipements vélos, outils interne covoiturage</td><td>A intégrer au service mobilité en fonction des plans de charges : 40 jours par an
Stagiaire 6 mois</td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="3"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td>❑ Nombre d'agents en télétravail (1 fois par semaine)
❑ Nombre d'actions de sensibilisation des agents
❑ Mise en place du forfait mobilité durable</td><td>Cibles</td><td>25
2 par an
Oui / non</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td>❑ Nombre de km réalisés en mobilité douce / covoiturage
❑ Nombre de km évités (télétravail)
❑ Economie d'énergie réalisée</td><td>Cibles</td><td>60 000 km

180 000 km
60 teq CO2</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="3">Mesures d'évitement (E), de réduction (R) et de compensation (C) :
❖ (E,R,C) Intégrer la démarche E R C : éviter les déplacements avant de changer les types d'énergies des véhicules
❖ (R) Intégrer des objectifs chiffrés concernant la réduction des polluants atmosphériques dans le PDA</td></tr>
<tr><td>Impacts réglementaires</td><td colspan="3">
<table>
<tr><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td>Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>++</td><td>+++</td><td>++</td></tr>
<tr><td></td><td>60 tonnes CO2</td><td></td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td>Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>0</td><td>0</td><td>0</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>
</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="3">- Bien-être au travail pour les agents concernés
- Réduction de l'absentéisme</td></tr>
</table>

5.3.2 METTRE EN PLACE UN PROGRAMME D'ACTIONS INTERNE POUR REDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ENERGIE ET LES DECHETS

<table>
<tr><td>Axe stratégique</td><td colspan="5">5.Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique</td></tr>
<tr><td>Objectif stratégique</td><td colspan="5">5.2 Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité</td></tr>
<tr><td>Pilote</td><td colspan="2">ARCHE Agglo</td><td>Cibles</td><td colspan="2">Agents de tous les services de la collectivité</td></tr>
<tr><td>Services impliqués</td><td colspan="2">Tous les services</td><td>Partenaires</td><td colspan="2">ADIL 26 / ALEC 07</td></tr>
<tr><td>Objectif de l'action</td><td colspan="5">✓ Mobiliser les agents sur les enjeux énergie climat
✓ Montrer l'exemple à travers l'adoption d'éco-gestes et la réduction des consommations</td></tr>
<tr><td>Articulation avec les politiques territoriales</td><td colspan="5">Suite à la réalisation du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) interne, les agents ont été sensibilisé sur l'impact de leurs activités. Il a été décidé de mettre en place des groupes de travail interne, avec l'ensemble des services, pour mettre en place des actions sur différentes thématiques : transport/mobilité, économies d'énergie, économie d'eau, achats durables, réduction des déchets, informatique.</td></tr>
<tr><td>Descriptif et étapes de mise en œuvre</td><td colspan="5">1. Mise en place des groupes de travail : organisation de réunions téléphoniques ou physiques pour définir ensemble les priorités d'actions. Désigner un référent par groupe de travail, et par service, pour mobiliser l'ensemble des agents.

2. Communication / sensibilisation sur les éco-gestes : création d'outils de sensibilisation et de communication internes, mise en place d'animations organisées pendant les temps de pause ou de rencontre

3. Mise en œuvre d'actions de réductions des consommations : étude de la faisabilité des actions avec les services concernés (technique, déchets, informatique, commande publique…), création d'outils ou de dispositifs de réduction des consommations (gestion de l'informatique, kits hydro économes, composteurs…), accompagnement à la mise en œuvre des actions

4. Bilan des gains énergétiques liés aux actions : suivi des consommations d'énergie internes

A noter : les actions mobilité / transport font l'objet d'une fiche action spécifique (5.3.1)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Planning</td><td>2020</td><td>2021</td><td>2022</td><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td></tr>
<tr><td colspan="6">Mise en œuvre tout au long du PCAET</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Moyens à y consacrer</td><td colspan="3">Budget annuel estimé
€€
• Investissement : Investissement : dispositifs hydro-économes, outils informatiques…</td><td colspan="3">Moyens humains nouveaux
Postes existants internes :
14 jours par an service énergie
3 jours par an autres services</td></tr>
<tr><td colspan="6"></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Nombre d'actions de sensibilisation mises en place</td><td>Cibles</td><td>1 par an, soit 6 sur la durée du PCAET</td></tr>
</table>

Indicateurs de résultat	❑ Baisse des consommations d'énergie et eau internes	Cibles	
Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)	*Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.*		
Impacts réglementaires	Réduction conso. énergie: ++	Réduction GES: ++	Qualité de l'air: 0
	Energies Renouvelables: 0	Adaptation: +	Stockage carbone: 0
Co-bénéfices	- Implication des usagers et des agents		

5.3.3 AUGMENTER LA PART D'ENERGIE RENOUVELABLE DANS LA CONSOMMATION INTERNE

Axe stratégique	5. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique		
Objectif stratégique	5.2 Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité		
Pilote	ARCHE Agglo	**Cibles**	Interne
Services impliqués	Technique	**Partenaires**	SDE
Objectif de l'action	✓ Accompagner la transition énergétique en soutenant la production d'énergie renouvelable ✓ Initier des changements de comportement en montrant l'exemple sur l'achat d'énergie ✓ Réduire l'impact écologique des activités de la collectivité		
Articulation avec les politiques territoriales	Les SDE proposent des groupements d'achats d'énergie verte, pour le gaz et l'électricité. Depuis 2018, un marché intégrant une part d'électricité « Premium » est proposé. Il s'agit d'une énergie renouvelable avec garanti de production, qui va plus loin que la garantie d'origine. Aujourd'hui, ARCHE Agglo participe à ces groupements d'achat, pour le gaz et l'électricité		
Descriptif et étapes de mise en œuvre	1. Poursuivre l'implication de la collectivité dans les achats groupés d'énergie : participer à la définition des marchés groupés, en privilégiant les offres d'énergie renouvelable 2. Lancer un nouveau marché dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricité, en lien avec le SDED 3. Augmenter la part de consommation d'énergie renouvelable à chaque nouveau marché (pour le gaz et l'électricité) 4. Communiquer sur la démarche auprès des autres communes et des habitants pour faire évoluer les pratiques d'achats		
Planning	2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025		
	Mise en œuvre tout au long du PCAET		
Moyens à y consacrer	**Budget annuel estimé**: €€	**Moyens humains nouveaux**: 4 jours par an de suivi	

<table>
<tr><td></td><td colspan="3">• Surcoût énergie renouvelable</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Pistes de financement</td><td colspan="5"></td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi</td><td colspan="3">❑ Participation aux marchés groupés</td><td>Cibles</td><td>Oui/non</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de résultat</td><td colspan="3">❑ Part d'énergie renouvelable dans les consommations internes</td><td>Cibles</td><td>50 %</td></tr>
<tr><td>Conditions de réalisation de l'action (issues de l'EES)</td><td colspan="5">Aucun commentaire complémentaire issu de l'évaluation environnementale.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Impacts réglementaires</td><td>Réduction conso. énergie</td><td>Réduction GES</td><td colspan="3">Qualité de l'air</td></tr>
<tr><td>0</td><td>++</td><td colspan="3">0</td></tr>
<tr><td>Energies Renouvelables</td><td>Adaptation</td><td colspan="3">Stockage carbone</td></tr>
<tr><td>++</td><td>0</td><td colspan="3">0</td></tr>
<tr><td>Co-bénéfices</td><td colspan="5">- Implication des usagers et des agents</td></tr>
</table>